



Lettres

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

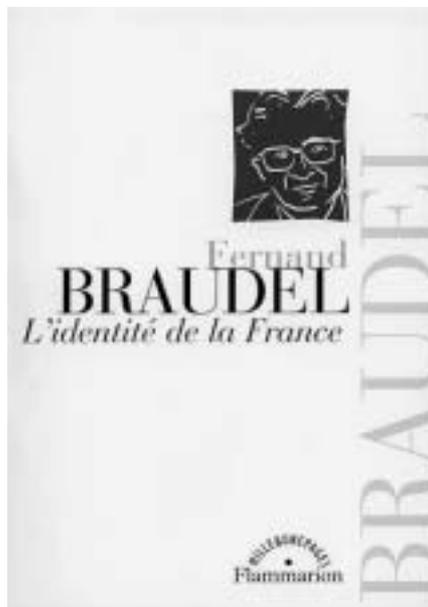
Vous avez dit : crise d'identité ?

LA FORMULATION D'« IDENTITÉ NATIONALE », pour réveiller le *sentiment* national des Français, n'est pas très heureuse. Quant au mode opératoire de l'enquête – les préfets –, cela vous a un côté Second Empire qui prête à sourire, voire à inquiéter quelques âmes sensibles de la gauche tartuffiante.

Il conviendrait de désigner comme une crise d'*universalité* ce que l'opinion commune appelle le plus souvent « crise d'*identité* » – aux crispations multiples, enchevêtrées, contradictoires. L'erreur fondamentale de l'Occident est aujourd'hui de croire que ce qu'il est convenu d'appeler le mondialisme, ce monstre froid, a quelque chose à voir avec l'universel, qu'il en serait une figure visible ou approchante, alors qu'il en est la contrefaçon et la possible mort.

Si la notion d'identité, soit comme revendication, soit au contraire comme processus d'exclusion par désignation, crée un malaise ou une méfiance, c'est sans doute qu'elle est perverse, non par nature mais par l'ambiguïté de son usage : ce n'est pas la première fois que je fais observer que nul, hélas ! ne mettait en doute l'iden-

tité des déportés du Vel d'Hiv. Il ne s'agissait pas alors de revendiquer une identité menacée, par réflexe de légitime défense, mais de la subir par oppression.



Du professeur Fernand Braudel, une *Identité de la France* à relire, ne serait-ce, comme l'a dit récemment Jean-Pierre Chevènement, à propos des interrogations sur la nation, que pour ne pas « courir après les coquecigrues ».

passé, ce n'est parfois qu'une ruse pour le reproduire. Notre actuel discours sur les droits de l'homme est-il autre chose

Jean-Marie Domenach a pu écrire avec pertinence : « Identité est un mot détestable ; son étymologie (*idem*) laisse croire qu'il existe au principe de la nation un socle immuable qui nous définit et nous oblige à nous *identifier* à lui, comme si, au-delà des siècles, nous pouvions entrer dans la peau et dans l'esprit de ceux qui, sans le savoir, forgeaient cette identité. Michelet disait *personnalité* et il avait raison, car une personne n'existe qu'en mouvement, par un constant travail de soi sur soi et par la façon dont elle se nourrit d'autrui. Rien n'est plus contraire à cette histoire de la France que cette conception identitaire, alors qu'elle fut, le plus souvent, missionnaire et assimilatrice. » (1) Je sais bien qu'il est aujourd'hui mal vu d'être missionnaire ou assimilateur, et que l'on sait de moins en moins raisonner en histoire selon les critères de chaque époque. Ainsi fut pourtant la République. On peut bien rejeter le

(Suite en page 3.)

Nos lecteurs participent au débat sur l'identité

Nombreux sont les lecteurs de Lettre(s) qui ont trouvé primordial le lien entre langue française et identité de la France, et qui nous l'ont écrit. Nous avons choisi de publier les deux lettres ci-dessous, en ce qu'elles nous ont paru représenter de façon originale l'ensemble du courrier que nous avons reçu.

La langue et l'identité nationale

LA LANGUE FRANÇAISE est, certes, partagée par divers pays dans le monde, la plupart d'entre eux étant regroupés au sein de l'Organisation mondiale de la Francophonie. Elle n'en constitue pas moins l'un des éléments principaux de l'identité française. Je suis étonné que cela ne soit pas plus évoqué lors des premiers débats organisés par les médias et, en particulier, par ceux du service public..

Pour moi, l'identité nationale n'est pas réellement mise en danger par l'immigration, à condition que les lois et les usages de notre pays soient respectés. La tradition d'accueil et d'ouverture de notre pays fait d'ailleurs partie de son identité profonde. L'intégration des vagues d'immigration successives en

est la preuve. Cette identité me paraît beaucoup plus menacée par la déferlante culturelle et linguistique de l'anglo-américain, déferlante en grande partie alimentée par le snobisme et le pseudo-modernisme ambiant, et encouragée par la passivité, voire la complicité des élites et des responsables politiques de notre pays :

- déclarations provocatrices, ou pour le moins ambiguës, de la part de ministres actuels, comme Valérie Pécresse entérinant « l'usage déclinant » du français dans les institutions européennes et dans l'enseigne-

ment supérieur, ou Xavier Darcos et sa mission de faire de la France une « nation bilingue ». En son temps, Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, avait déjà déclaré que l'anglais ne devait plus être considéré comme une langue étrangère en France ;

- signature du Protocole de Londres sur les brevets industriels supprimant l'obligation de traduction dans les langues nationales ;

- loi du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, bafouée par l'État lui-même et par les collectivités locales, notamment pour l'affichage public et la publicité ;

- médias de service public se laissant envahir, comme ceux du privé, par la mode du tout-anglais, sans réaction des autorités de tutelle ;

- la France représentée à l'Eurovision 2008 par une chanson en anglais...

C'est d'abord en renonçant à défendre sa langue que la France renonce à défendre son identité.

Lucien BERTHET

Être Français aujourd'hui

QU'EST-CE QU'ÊTRE FRANÇAIS aujourd'hui ? Éric Besson a demandé aux préfets d'organiser d'urgence sur ce thème un débat public, pour le conclure juste avant les élections régionales de mars 2010... Sous la manœuvre évidente et d'ailleurs peu crédible de captation de voix, il pose quand même une véritable question..

Laissons là un instant les clivages politiques, ethniques, religieux, idéologiques. Le seul signe de reconnaissance indiscutable de « l'être Français » du XXI^e siècle, pour nos bébés « de souche » comme pour nos immigrés de tous âges et de toutes origines, se conquiert dans le long effort d'apprentissage d'une langue commune à tous les Français.

Mais ce plus petit dénominateur commun cache sans doute le plus grand, car toute langue véhicule la richesse d'une culture, d'une histoire et d'une sociabilité qui lui sont propres : au point de définir une identité nationale beaucoup plus sûrement que des lieux de naissance, des diplômes ou des papiers d'identité !

En langue française, c'est la maîtrise de la propriété des termes et des constructions grammaticales, incluant le conditionnel et le subjonctif, qui détermine la capacité à raisonner, discuter, convaincre, comme la forme interrogative et le bon usage du vocatif induisent la courtoisie des relations avec le prochain. On se reconnaît soi-même et se fait reconnaître comme Français au mot juste, à la clarté des constructions verbales, à l'élégance et à la précision des écrits. Peu importe qu'il n'y ait point d'égalité possible dans la maîtrise d'une langue aussi riche et rigoureuse que la nôtre : c'est le sentiment d'appartenance et la tension vers un modèle d'exception, reconnu comme tel, qui peut et doit créer le consensus patriotique, au quotidien.

Dans un pays où une part grandissante de la population, autochtone ou non, ne sait plus lire, écrire ni parler sa langue nationale, au point de s'exprimer sans vergogne avec moins de trois cents mots ou phonèmes significatifs différents, l'identité nationale est menacée de disparition à court terme,



Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@asselaf.fr
Site : www.asselaf.fr

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
Pierre-Valentin Berthier – Georges Delangle
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Relecture
Nicole Vallée

Impression
Imprimerie Sammarcelli – 33000 Bordeaux
Ancien n° de commission paritaire : 73426

Prix du numéro : 5 euros
Abonnement annuel : 20 euros
(10 euros pour les adhérents)
Abonnement de soutien : 30 euros
(minimum)

(Suite de l'éditorial.)

qu'une réitération de notre tradition missionnaire et assimilatrice ?

Notre bon vieux Littré donne cinq définitions principales du mot *identité* : « 1. – Qualité qui fait qu'une personne est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs personnes ne sont qu'une ; 2. – Terme de jurisprudence. Reconnaissance d'une personne en état d'arrestation ; 3. – Terme de grammaire ; 4. – Terme d'algèbre ; 5. – *Conscience qu'une personne a d'elle-même.* » Qu'un mot ait beaucoup d'acceptions fait sans doute sa richesse d'expression, mais c'est aussi un piège propre aux amalgames, dès lors qu'il sera utilisé dans des polémiques intellectuelles ou politiques. La polysémie, c'est soit Brocéliande avec tous ses charmes, soit un terrain miné. Et il n'est que de s'arrêter au cinquième sens donné par Littré pour rendre raison à Jean-Marie Domenach : *cette conscience qu'une personne a d'elle-même*, il est beaucoup mieux dit d'elle par le terme de *personnalité* ; et cela vaudrait aussi bien par extension pour tous ceux qui seraient apparentés ou liés par telle ou telle appartenance, communauté d'origine, de vie ou de destin. Une personnalité existe par elle-même ; une identité est plaquée, ou subie ; lorsqu'elle réagit par peur, elle donne elle-même l'image de l'agressivité, alors qu'elle révèle un état d'infériorité – et, que cet état d'infériorité soit réel ou imaginaire, le sentiment qui inspire la réaction de peur est le même. Il est étrange que l'on ait détourné de son sens grec le



quelles que soient la religion de ses habitants, leur origine ethnique et la couleur politique de son gouvernement.

Le combat pour la survie de la langue française – premier et seul garant *apolitique* de notre identité nationale – constitue peut-être le dernier rempart. Commençons par stopper la dégradation vertigineuse de notre patrimoine linguistique sur les bancs de l'école, dans le huis clos des familles, les communications d'entreprises, nos courriels, nos blogues, nos forums et bien sûr aussi nos échanges directs, dans la rue, entre concitoyens. Tout le reste nous sera donné par surcroît.

HUGUES KÉRALY

mot *phobie*, qui n'a jamais signifié haine mais peur. A-t-on le droit de faire des lois contre les peurs qu'éprouvent nos contemporains ?

Il peut apparaître que ce que l'on dénomme si volontiers *crispation identitaire* nous conduise à altérer, de nous-mêmes, notre propre liberté. Dans le discours dominant d'aujourd'hui, le rapport entre droits de l'homme et droits des peuples n'est pas éclairci. Tirés excessivement vers le droit de l'individu, les droits de l'homme ne tiennent plus compte de certains droits élémentaires des peuples,



tel que le droit à leur langue. Les crispations qui s'ensuivent ne peuvent être traitées à la légère, par des diabolisations réciproques. Dites-moi quel droit est absolu ? Même le droit à la vie, dans la longue histoire de l'humanité, n'a pas été considéré comme tel. Il faut donc mettre en forme les antagonismes – surtout eux.

Dans *Une voix vient de l'autre rive* (2), Alain Finkielkraut écrit : « L'idéal aujourd'hui opposé au modèle humaniste discrédité par le siècle, c'est la double possibilité d'être performant dans la planète câblée et de se ressourcer dans sa niche identitaire. [...] Le noble souci de guérir la culture de ses compromissions ou de ses inclinations barbares conduit ainsi à placer l'universel sous la juridiction exclusive de la rationalité instrumentale : celle-là même qui a été mobilisée pour les usines de la mort et qui a conféré aux crimes administratifs du xx^e siècle leur atypique banalité et leur monstruosité sans pareille. »

(1) *Regarder la France*, Éd. Perrin, 1997.

(2) Alain Finkielkraut, *Une voix vient de l'autre rive*, Éd. Gallimard, 2000.

En regard d'une *identité* qui est vite prison de l'être, le vrai nom de la personnalité et de la liberté de l'être réside dans sa souveraineté et je préfère ici encore laisser la parole à Alain Finkielkraut : « La notion de souveraineté ne mérite aucunement de tomber dans l'indignité, et Goebbels ne doit pas nous faire oublier qu'en libérant l'Europe de l'idée d'Empire, c'est-à-dire de rassemblement de tout le monde connu sous un pouvoir unique, la souveraineté a donné sa chance politique à la nation et, dans la nation, à la démocratie. Destituer aujourd'hui la souveraineté au nom de l'empire du Bien ou de la morale universelle, cela ne peut conduire qu'à mettre les États faibles sous la férule d'un club très fermé d'États puissants. Les premiers sont surveillés, jugés et, au besoin, corrigés par une humanité réduite aux seconds. » (3)

Demandons-nous comment sortir de tant de mensonges savamment entretenus, de cette pathologie de l'esprit démocratique qui dérive vers une sorte de nirvana où l'abolition de toutes les frontières, c'est-à-dire de toutes les limites, ne conduit plus qu'à dialoguer avec soi-même et à se répéter sans fin, et sans rire ; où la transparence qui meurtrit le secret des êtres et les mystères du monde ne nous fait donner que sur le vide.

Lors d'une enquête préliminaire, il est apparu – ô surprise ! – que les Français mettaient en tête, à 80 %, de leurs caractéristiques d'identité nationale... la langue française, avant la République, avant la laïcité, avant le drapeau, avant *la Marseillaise*, par ordre décroissant.

Le penny est vite passé et Xavier Bertrand, penseur et parolier de l'UMP, au cours d'une émission télévisée, a aussitôt procédé à ce qu'il est convenu d'appeler un « dégagement » sur le sujet. Bien alignés en rangs d'oignon et priés de s'instruire, je remarquais dans l'assistance quelques ministres de service. Parmi eux, phare de l'américanisation de notre enseignement supérieur, M^{me} Valérie Pécresse en personne, l'air fatigué, flétri, semblait

(Suite en page 4.)

(3) *Ibid.*



(Fin de l'éditorial.)

écouter, résignée, avec une moue digne d'une fin de tournée électorale, les billevesées du porte-parole de l'UMP, qui ne semblait pas conscient de la mécontenter. Il y avait en elle une détresse au bord de l'indifférence. Elle venait, en effet, par souci évident de rupture, et de modernisation courant désespérément après le « classement de Changhaï » (4), de décider que l'enseignement supérieur devrait désormais, en France, se donner en anglo-américain, dans nos universités désuètes et terriblement autonomes. Personne, dans cette assistance, ne semblait d'ailleurs soupçonner que ce projet était parfaitement illégal, car contraire à la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française. Dans le même temps, son collègue de l'Éducation nationale, venait, quant à lui, de décider que, désormais, l'histoire serait, en terminale scientifique, une matière à option.

On voit à tout cela que l'« identité nationale » est, pour le chef de l'État, une passion (supposée) assez peu partagée par ses ministres. De longue date, on n'a plus guère de nouvelles d'une certaine Délégation à la langue française, héritière d'un éphémère Commissariat général, créé par François Mitterrand et massacré par Michel Rocard, ce grand dadais, Commissariat qui se trouve toujours dans les caves du ministère de la Culture, où M^{me} Albanel l'a relégué. Ce pouvoir a décidément trop d'idées ; elles se bousculent et s'enchevêtrent au point que personne ne s'y retrouverait, s'il n'y avait Martine Aubry, par ses propos agressifs, pour donner un semblant d'existence à ce leurre. Prétendre qu'il n'y a aucun lien entre l'identité nationale, telle qu'elle angoisse les Français aujourd'hui, et l'immigration communautarisée telle qu'on l'éprouve actuellement, est d'une parfaite mauvaise foi.

Au fait, qu'en pensent les idéologues de l'« écologie politique », qui devraient peut-être s'aviser que, si la langue française est placée par les Français comme la première caractéristique de leur identité, elle est de ce fait même une signalée caractéristique de leur environnement ?

P.S.R.

(4) Qui connaît celui du SCIMAGO, pourtant bien plus sérieux ? (NDLR)

« Il faut respecter l'identité nationale »

Communiqué du syndicat CFE-CGC

A UN MOMENT où l'on entend beaucoup parler de respect de l'identité nationale, on ne peut qu'être confondu par le comportement des politiques, des hauts fonctionnaires et des entreprises à ce sujet ! C'est à qui fera le plus pour enterrer la langue française.

Délibérément et de manière unanime, que cela soit à Bruxelles ou dans les réunions de travail les plus anodines, en France, place à l'anglais !

Il y a dix ans, la moitié des textes européens étaient en français, ils sont quasi tous en anglais avec l'appui enthousiaste de la délégation française ! Même les accords sur le stress et la violence n'ont qu'une déclinaison anglaise !

Les entreprises excellent également à ce petit jeu, au point que près de 25 % des cadres interrogés, dans un sondage réalisé pour la CFE-CGC, se plaignent

d'être contraints de travailler dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

Le vrai respect de l'identité française n'est-il pas le respect de la langue et des valeurs plutôt que quelques mouvements de menton vis à vis de pauvres hères errants.

Le vrai respect de l'identité française n'aurait-il pas été d'exiger que tous les brevets fussent traduits en français, plutôt que de permettre leur diffusion de référence en anglais, selon le protocole de Londres avec les risques de sécurité que l'on devine.

La CFE-CGC réclame que chacun puisse travailler dans sa langue maternelle, au moins dans son pays, et que le pluralisme linguistique soit la règle dans l'éducation.

8 novembre 2009

http://www.cfecgc.org/ewb_pages/a/actu_2196.php

Les suicides à France Télécom

« Time to move* » !

LES FRANÇAIS ont été surpris et choqués par la révélation d'une impressionnante série de suicides à France Télécom et, à travers ces faits divers tragiques, par la dégradation de la situation de cet ancien fleuron de la technologie française. On sait que nos responsables politiques, afin de se plier aux recommandations de l'Union européenne, en matière de mise en concurrence et de privatisation des services publics, ont ouvert le capital du groupe, en 1997, à des capitaux privés. Cette privatisation a radicalement changé les choix de France Télécom.

Il ne s'agissait point tant de résister à une concurrence sur le marché intérieur – que l'avance technologique du groupe



pouvait affronter sans trop d'inquiétude – que de porter la concurrence sur d'autres marchés. France Télécom a ainsi acheté des entreprises susceptibles d'entrer en compétition avec les autres opérateurs historiques européens. Ces entreprises (dont le groupe britannique *Orange*, à qui France Télécom conserve, bien entendu, la prononciation « *Oreundge* » dans sa communication internationale) ont été achetées au prix fort, ce qui a considérablement endetté le groupe. Thierry Breton, l'ancien P.D.G., a donc dû, en 2002, renégocier la dette auprès des banques et promettre de faire 15 milliards d'euros d'économies. Pour ce faire, toutes les recettes du « *management* à l'anglo-saxonne » ont été utilisées, en particulier les réductions d'effectifs (60 000 emplois détruits, en dix ans, estiment les syndi-

(*) Il est temps de bouger, il est temps de changer de place.

Les « élites » en guerre contre la langue du peuple

APRÈS les hypermarchés *Carrefour Market*, voici les supérettes de proximité *Carrefour city*. Désigner un commerce quelconque, en France, par des mots français, voilà qui est devenu intolérable pour un groupe multinational. Peu importe que la société commerciale en question (la filiale) soit de droit français et ait, en l'occurrence, son siège à Évry. Les mots français doivent disparaître.

Ce raz-de-marée de l'anglicisation, imposée par les milieux d'affaires et qui ne répond à aucune demande des consommateurs, n'est possible que parce qu'il ne rencontre pratiquement pas d'opposition dans le grand public. Pourtant, de l'actuel « débat sur l'identité nationale », il ressort clairement qu'une très large majorité de citoyens français se dit très attachée à sa langue natale. Ainsi, parmi d'autres sondages, selon celui que le CSA a publié récemment dans le quotidien *Aujourd'hui en France* sur ce thème, 80 % des sondés placent en tête la

langue française parmi « les éléments importants qui constituent l'identité de la France », dans la catégorie « très important », devant la République (64 %), le drapeau tricolore (63 %), la laïcité (61 %), les services publics (60 %) et *la Marseillaise* (50 %). Notons que ce sondage a oublié de mentionner la constitution. Rappelons, pour mémoire, que la République française comporte quatre attributs constitutionnels : une langue avec le français, un emblème avec le drapeau tricolore, un hymne national avec *la Marseillaise*, et une devise avec « Liberté,

par les élèves et les étudiants que de celui du français.

Cet attachement de la très grande majorité des Français à leur langue ne saurait surprendre. Ce sont les élites (surtout économiques et politiques, les secondes, mondialisation néolibérale oblige, étant à la remorque des premières), qui jouent résolument contre elle. Ce faisant, elles sont en divergence totale avec cette majorité, sur ce terrain comme sur bien d'autres. Mais cela ne saurait les faire douter. Sûres d'elles-mêmes, prétendant incarner la sacro-sainte « moder-

nité », convaincues de leur supériorité sur le commun des mortels, il leur revient de lui montrer les voies de la « réforme », du « progrès » et de l'avenir. Si la société est animée d'une sorte de mouvement brownien, comme en chambardement et en chantier permanent, où tout est sans



cesse remis en cause, c'est notamment parce qu'un même serment de « rupture » avec tout ce qui est « vieux », avec tout ce qui n'est pas « nouveau », avec tout ce qui vient du passé qui les unit. « Le pire est désormais d'apparaître en héritier » (Francis Brochet, dans *La Grande Rupture*, aux éditions du Toucan).

Dans un « mémoire présenté au Roi » (remarquablement écrit), relatif aux « administrations provinciales », Turgot (1727-1781), contrôleur général des finances de 1774 à 1776, évoquant l'inquiétante montée des récriminations contre l'impôt, alors que la situation des finances publiques était désastreuse, écrivit à Louis XVI ces mots qui sont passés à la postérité : « On dirait que Votre Majesté est en guerre avec son peuple ». Aujourd'hui, on a, décidément, parfois le sentiment que les élites dirigeantes, ou du moins bon nombre d'entre elles, sont parties en guerre contre la langue du peuple.

Égalité, Fraternité » (on ajoutera, cela est moins connu, que l'art. 2 de la Constitution mentionne également un « principe » : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »).

Les Français en général éprouvent toujours un fort sentiment d'affection pour la langue héritée de leurs ancêtres (le premier Dictionnaire de l'Académie française, avant la Révolution, donc, définissait excellemment la nation comme étant l'ensemble « des habitants d'un même État qui *vivent sous les mêmes lois et usent d'un même langage* »), mais le problème est qu'ils n'ont, sauf exception, absolument pas conscience des grands périls qui la menacent. Il est vrai que leurs dirigeants politiques ne font strictement rien pour les sortir de leur torpeur, de leur apathie. Au contraire, ils donnent l'impression de se résigner à son abandon progressif au profit de l'anglais – sinon même de le souhaiter – et semblent se soucier bien d'avantage de « l'apprentissage des langues étrangères » (c'est-à-dire en fait de l'anglais)



cats) et un profond changement de nature dans la gestion des ressources humaines. Il a fallu reconvertir, à tour de bras et brutalement, tout un personnel d'ingénieurs en cadres commerciaux, chargés de faire du chiffre auprès des « clients » qu'étaient devenus les abonnés, et cela avec une politique tarifaire bien plus chère que celle des nouveaux opérateurs du marché français !

C'est ainsi que l'avance technologique de France Télécom (en particulier le travail sur la haute technologie des réseaux, considéré désormais sous le seul angle du coût !) a commencé à fondre comme neige au soleil, créant une belle impression de gâchis parmi ceux qui avaient contribué à constituer une belle vitrine technologique publique pour notre pays.

De quoi craquer, effectivement, d'autant que les commerciaux qui n'avaient

(Suite en page 6.)

Lettre(s) à nouveau à l'origine d'une question écrite au gouvernement :

Courrier de Jean-Claude Mignon, député de Seine-et-Marne
et vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

J'AI PRIS CONNAISSANCE avec attention de la revue *Lettre(s)*, éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

Outre l'éditorial, certaines informations ont particulièrement suscité mon étonnement.

(Suite de la page 5.)

« Time to move » !

pas la chance ou l'agressivité suffisante pour atteindre leurs objectifs de vente couraient le risque, s'ils n'étaient pas licenciés, d'être contraints à la mutation sur des postes, fatigants et peu gratifiants, en termes de carrière, dans des centres d'appels. Le « *management* » par le « *stress* », comme on dit (en français, bien sûr)...

Quel rapport avec la langue française ? demanderez-vous. On se rappelle que l'actuel P.D.G., Didier Lombard, a mérité le titre de Carpette anglaise de l'année 2005, pour l'américanisation complète de la gamme de produits de France Télécom (« *wanadoo* », « *life box* », « *Business Talk* », « *Live-Zoom* », « *Family Talk* », etc.). On sait moins que Didier Lombard est l'auteur d'un premier rapport, il y a plus de dix ans, poussant à l'adoption du Protocole de Londres qui permet désormais de déposer des brevets industriels en France en anglais. Comme quoi, tout se tient... Mais surtout, le programme de « mobilité fonctionnelle », c'est-à-dire de mutations forcées, qui a conduit au désespoir une trentaine de salariés de France Télécom s'appelle, en anglais, « *Time to move* » !

Certes, ces salariés ne se sont pas suicidés à cause de cette seule dénomination anglophone, mais l'emploi cynique de cette langue, à France Télécom comme à Continental Clairoux, où les salariés ont appris leur licenciement collectif en anglais, nous semble bien révélateur des pires dérives...

Ph. L.

Je pense notamment au maintien, dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, de la mention de l'orthographe révisée comme référence.

Président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je suis particulièrement conscient et soucieux de la place accordée au français en Europe et dans le monde, mais aussi en France.

Sans rêver à une hégémonie du français, je suis convaincu que notre langue reste, comme plusieurs autres, une langue internationale. J'ai d'ailleurs trop de respect pour les langues pour considérer qu'une d'entre elles

devrait l'emporter sur les autres. Non seulement beaucoup de langues disparaîtraient, comme c'est le cas à l'heure actuelle, mais la langue dominante s'appauvrirait, comme le regrettent de grands linguistes, y compris d'éminents linguistes américains.

C'est pourquoi j'ai souhaité intervenir auprès de M. Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, afin d'attirer son attention sur la nécessité de mesures efficaces visant à revaloriser la place de notre langue, y compris dans les plus hautes instances françaises.

Jean-Luc MIGNON
le 10 septembre 2009

Question écrite de M. Jean-Claude Mignon, député de Seine-et-Marne, publiée au *Journal officiel*, le 22/09/2009 (n° 58974, page 8933) :

M. JEAN-CLAUDE MIGNON appelle l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale sur la promotion de la langue française en France et à l'international. Une langue n'est pas un simple outil de communication. Elle est avant tout l'expression d'une pensée et la transmission d'un savoir. À ce titre, toute langue doit être préservée. Dans cette tâche, les pouvoirs publics ont un rôle crucial à jouer.

Il peut dès lors paraître étonnant de constater que, malgré la mode éphémère de la modification orthographique du français, le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* mentionne encore que « l'orthographe révisée est la référence ».

Toute langue est complexe, quelle que soit l'idée que nous nous en faisons. Réviser arbitrairement ses règles l'appau-

vrir, sans pour autant la rendre plus accessible. Gageons que le français sera mieux préservé si, en lieu et place d'une soi-disant révision orthographique, il était moins dévalorisé par les institutions françaises elles-mêmes.

Fallait-il que la France se résigne à signer un traité portant création d'une agence internationale des énergies renouvelables sans même faire admettre le français comme langue officielle ?

En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement souhaite revaloriser la place de la langue française, sans camper évidemment sur des positions archaïques, mais en proposant des mesures adaptées à l'évolution d'un monde de plus en plus multipolaire.

Jean-Luc MIGNON



Noms propres : il est capital d'accentuer !

Proposition de loi de Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, premier questeur de l'Assemblée nationale

JE SOUHAITE attirer votre attention sur l'orthographe des noms patronymiques lorsqu'ils sont écrits en capitales.

J'ai déposé l'année dernière une proposition de loi (n° 227), visant à respecter les noms de personnes, qui font partie du patrimoine linguistique et culturel de la langue française. Soixante-quinze députés m'ont d'ailleurs rejoint dans cette démarche. Bien souvent, les noms patronymiques sont transmis de génération en génération, depuis

des siècles. Cela étant, beaucoup de nos concitoyens remarquent aujourd'hui que les accents, lorsque le nom est écrit en capitales par des polices de traitement de texte informatisées, disparaissent. Dans ce domaine, l'administration française ne donne pas l'exemple, et la carte Vitale 2 est malheureusement là pour le prouver.

Cette perte irréversible concerne de nombreux signes et particularismes qui font la richesse de la langue française, et cet

abandon progressif change la prononciation même de ces patronymes. Ainsi, de plus en plus de noms sont mal orthographiés et, lorsqu'ils sont prononcés, ne peuvent entraîner que désagréments et confusions.

« *L'orthographe est de respect, c'est une sorte de politesse* », conserver notre patrimoine patronymique est une priorité.

Richard MALLIÉ
le 22 septembre 2009

Pour une Fondation Villers-Cotterêts

Proposition de loi de Jacques Myard, député des Yvelines, président du Cercle Nation et République

JACQUES MYARD a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi (n°1916), à laquelle s'est associée sa collègue Isabelle Vasseur, visant à créer la Fondation de Villers-Cotterêts.

*

Cette fondation d'utilité publique aura pour vocation de restaurer et de faire revivre le patrimoine historique et culturel exceptionnel du château de Villers-Cotterêts, aujourd'hui propriété de l'État, et sans véritable affectation.

*

privés – associations et entreprises mesurant ici la riche opportunité d'exercer leur action de mécénat.

*

Les promoteurs de cette démarche sont convaincus que la langue française reste un élément d'identité pour nos concitoyens et un moyen d'influence majeur de notre pays à l'heure de la mondialisation.

Jacques MYARD
le 10 septembre 2009

À l'heure où nous mettons sous presse, le ministre Chatel, certes très pris par la suppression du programme d'histoire dans les classes de terminale scientifique, n'a pas encore apporté de réponse à la question écrite de M. Mignon.

Signalons cependant qu'au cours du grand jury *RTL-Le Figaro-LCI* du 6 septembre 2009, M. Chatel a déclaré être opposé aux rectifications de l'orthographe. Le ministre semble donc ne pas savoir que son ministère les applique pourtant, à son nez et à sa barbe... (Voir *Lettre(s)* n° 48.)

(N.D.L.R.)

Il s'agit de faire de ce haut lieu symbolique de la langue française, qui vit, dans ses murs, le roi François 1^{er} adopter l'ordonnance du 5 août 1539, un espace de rencontres, d'animation et de formation linguistique, au service de la langue française, de la francophonie et de la diversité culturelle dans l'esprit de la Convention de l'Unesco de 2005.

*

La création de cette Fondation répond donc à une profonde nécessité qui s'appuiera sur la mobilisation de partenaires publics – État, collectivités territoriales, élus – et



Communiqué des associations de défense de la langue française relatif à la réforme des lycées

SELON des propos repris par l'AFP, le Président de la République a prôné, dans le cadre de la réforme du lycée et du « plan d'urgence pour les langues », le développement « systématique » de « l'enseignement en langues étrangères de certaines disciplines fondamentales », citant l'histoire, les sciences ou l'éducation physique et sportive.

S'il n'est pas de leur ressort de se prononcer sur l'ensemble des propositions effectuées dans le cadre de ce projet, les associations de défense de la langue française ne peuvent cependant que réclamer le retrait des propositions de Nicolas Sarkozy concernant les langues et figurant dans le plan d'urgence, le respect de la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française de 1994, ainsi que de l'article 2 de la Constitution, l'organisation d'un débat sur la

place du français dans la société, et le respect du droit d'étudier et de travailler en français.

En effet, faute d'une véritable politique en faveur de la diversification de l'enseignement des langues étrangères, ces mesures vont se traduire par une place toujours croissante de l'anglais dans l'enseignement, au détriment des autres langues étrangères, cette langue étant majoritairement choisie par la plupart des élèves, voire imposée de fait.

Elles reviennent en outre à aggraver la marginalisation du français dans l'enseignement, les menaces qui pèsent sur son avenir et les difficultés des élèves les plus vulnérables à suivre les cours, aggravant ainsi les inégalités sociales.

Face à ces propositions, les associations de défense de la langue française signataires demandent :

- le maintien de l'enseignement en français de toutes les disciplines qualifiées par le Président de la République de « fondamentales », au lycée comme aux autres niveaux de l'enseignement ;
- la diversification des langues proposées à l'école primaire et à partir de la sixième ;
- l'instauration, à terme, de quotas par langues étrangères.

le 22 octobre 2009,

**Association francophone d'Amitié et Liaison
Association Francophonie et Avenir
Association pour la sauvegarde et l'expansion
de la langue française (Asselaf)
Avenir de la langue française
Cercle littéraire des écrivains cheminots
Collectif Unitaire Républicain de Résistance,
d'Initiative et d'Émancipation
Linguistique (COURRIEL)
Défense de la langue française
Droit de comprendre**

L'Association des professeurs de lettres communique (1) :

Motion sur les « pistes » présentées par le Président de la République à propos de la série littéraire du lycée

LE BUREAU de l'APL a pris connaissance des « trois types de solutions » avancés par le Président de la République pour « sauver la série littéraire », dans son discours du 13 octobre 2009 sur la réforme du lycée.

Le Bureau déplore tout d'abord que le Président de la République n'ait rien dit des handicaps dont pâtit le recrutement de la série littéraire : le système inique et aberrant des options de détermination en seconde et les graves déficiences de l'enseignement au Collège.

Il s'étonne par ailleurs que, pour empêcher les « humanités » de « disparaître », le Président de la République recommande de les marginaliser. En effet, la simple introduction du droit et la priorité accordée aux langues étrangères, dont l'enseignement privilégierait en outre l'oral et s'appuierait sur la fréquentation de « locuteurs natifs », pour caractériser une série baptisée « internationale », orienteraient davantage cette série vers la communication que vers la réflexion et la culture ; la série littéraire devrait pourtant avoir pour mission de les porter à un niveau de véritable excellence.

À cet égard, il est remarquable que le Président de la République oppose la « culture » à la « connaissance », et l'associe aux « loisirs » : il paraît qu'à ses yeux les

lettres ne participent pas de la « culture », laquelle ne serait donc pas censée nourrir une réflexion, être objet de savoir. Son propos est d'ailleurs inquiétant lorsqu'il demande que l'école transmette « notre patrimoine commun » et la « culture française », comme si ce n'était pas précisément son rôle depuis toujours, et éminemment celui du cours de lettres.

Aussi est-il révélateur que, non seulement le Président de la République n'envisage pas de renforcer une série qu'il voue pourtant aux humanités en l'appuyant sur les langues anciennes, mais qu'en outre son discours laisse craindre qu'elles ne soient purement et simplement éliminées du lycée.

17 octobre 2009



L'Association des professeurs de lettres communique (2) :

Motion sur « l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 »

L'ASSOCIATION des Professeurs de Lettres avait en son temps dénoncé la baisse drastique des exigences du brevet des collèges, rebaptisé pour la circonstance Diplôme national du Brevet (DNB). Voici qu'apparaît, pour la session 2011 du DNB, « l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 ». Selon le BO n° 40, du 29 octobre 2009, si les sept « piliers » de « compétences » de ce nouveau certificat ne sont pas validées, le candidat ne peut obtenir son brevet des collèges. Ce « palier » prévoit également, à côté des sept piliers et en première de couverture, une « attestation scolaire de sécurité routière niveaux 1 et 2 », et une attestation de « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Le contenu d'un pareil document semble donc ne pas être véritablement centré sur les « connaissances » qui pourtant figurent dans le titre même du nouveau diplôme. Cette impression se confirme à la lecture des quatre pages du document officiel au format PDF, qui est une pure et simple liste de pas moins de cent « compétences », distribuées entre les sept domaines à certifier. Force est de constater que les connaissances, dont le titre du document claironnait la nécessité, ont disparu sous une avalanche de critères souvent naïfs et parfois saugrenus.

Si l'on considère cependant la « compétence » qui, avec la cinquième (« culture humaniste »), regarde plus précisément l'APL, à savoir « la compétence 1 », « la maîtrise de la langue française », on constate qu'elle se décline en quatre parties : « lire », « écrire », « s'exprimer à l'oral », « utiliser des outils ». Chaque partie comporte de nombreux « items », vingt au total. Tout cela paraît sérieux à l'extrême, mais on a tôt fait de déchanter en constatant que nombre de ces items ne se situent pas sur le même plan. Nous découvrons ainsi, dans la « compétence écrire » un item qui regroupe les deux aptitudes suivantes : « copier un texte sans

erreur », puis à la ligne en-dessous « écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée ». Quand un élève sait copier un texte mais ne sait pas écrire un texte sous la dictée, doit-on cocher la case *oui* ou la case *non* ? La « compétence lire » suscite le même dilemme : si un élève sait « lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers » mais ne sait pas « lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture », doit-on ou non valider ladite



« compétence » ? Presque tous les items traitant de la « maîtrise de la langue » présentent les mêmes inconvénients.

Les « connaissances » qui relèvent d'un savoir gratuit, destiné à ouvrir l'esprit des élèves pour les préparer à affronter un monde complexe, s'effacent donc au profit de « compétences » qui ne sont rien d'autre que des « savoir-faire » utilitaires. Enfin, on regroupe dans une même « compétence », des champs d'activité qui, ayant peu à voir les uns avec les autres, permettront une validation fallacieuse.

Gageons qu'à ce prix, tous les élèves verront leur « socle » validé, et que les

connaissances, déjà mises à mal par le nouveau brevet, seront achevées par ce livret de « compétences » qui ressemble davantage à un inventaire de prétendues exigences méticuleusement calibrées, qu'à un diplôme attestant que des connaissances solides ont été acquises dans des disciplines clairement identifiées. Il en résulte qu'à vouloir tout contrôler on ne contrôle plus rien, sinon des professeurs dociles sommés de faire entrer leurs contenus dans des cases à cocher. Le professeur devient ainsi l'exécutant passif de procédures sur lesquelles il n'a pas été invité à se prononcer, comme s'il existait désormais, au sommet de la hiérarchie de l'institution, un bureau des méthodes tout puissant.

Par un saisissant phénomène d'inversion, c'est la nécessité de produire une évaluation objective qui impose désormais les contenus. Les professeurs vont ainsi devoir satisfaire, avant l'intérêt de leurs élèves, les exigences des statisticiens. C'est oublier que l'ambition de découper en compétences des aptitudes mentales est extrêmement problématique, parce que nous sommes ici dans l'ordre du vivant et de l'esprit. On devrait y regarder à deux fois avant de transformer les professeurs en exécutants de la folie évaluative qui s'est emparée d'une Éducation nationale attachée à singer le monde de l'entreprise. L'instruction des élèves n'appartient pas au même ordre que la production planifiée de marchandises, et ceux qui veulent appliquer l'esprit de géométrie aux domaines qui lui sont étrangers feraient bien de (re)lire Blaise Pascal, avant d'aggraver la situation d'une institution malmenée depuis plus de quarante ans.

Le Comité de l'APL condamne donc l'existence même d'un tel document et rappelle que seuls les programmes nationaux peuvent faire autorité sur le territoire de la République ; ces programmes ne peuvent être mis en œuvre et la maîtrise de leurs contenus évaluée que, dans un cadre disciplinaire, par des professeurs spécialistes.



Pourquoi supprimer l'Histoire- Géographie en terminale scientifique ?

**Un article de Jacques Sapir
directeur d'études à l'EHESS**

La place nous manque pour reproduire l'intégralité de l'article du professeur Sapir qui s'élève contre la suppression de l'enseignement obligatoire de l'Histoire-Géographie en terminale scientifique.

Nos lecteurs peuvent lire sur internet le complément des extraits ci-dessous, à l'adresse suivante :
<http://culturevisuelle.org/icones/154>

Par ailleurs, l'Association des professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) appelle à signer une pétition réclamant le maintien du caractère obligatoire de ces matières. On peut le faire à l'adresse :

<http://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dEpuSnVqaTQzSFJYZIIWYmxIZ25KRGc6MA>

ON VIENT D'APPRENDRE que le ministre de l'Éducation nationale, M. Luc Chatel, a décidé de supprimer l'Histoire et la Géographie comme matières obligatoires en terminale scientifique. Il se propose néanmoins de les maintenir dans un cadre optionnel. Ce nouvel épisode de la réformite aiguë de tout ministre de l'Éducation nationale laisse anéanti et scandalisé. Ceci d'autant plus que ce n'est pas trahir un

secret que de révéler que le ministère avait commencé par reculer et par admettre que sa réforme n'était pas fondée, en rétablissant l'Histoire et la Géographie dans le cursus des disciplines obligatoires en terminale scientifique. [...]

Dans la formation du citoyen, ces disciplines ont un rôle absolument fondamental. La compréhension du monde contemporain, de ses crises économiques ou géostratégiques, des rapports de force qui se nouent et se dénouent en permanence entre les nations, implique la maîtrise de l'Histoire et de la Géographie. Est-ce à dire que, pour le ministère de l'Éducation nationale, les élèves des terminales scientifiques sont appelés à être des citoyens de seconde zone? Est-ce à dire que l'on n'attend plus d'un mathématicien ou d'un physicien qu'il soit aussi un citoyen? [...]

(Il y a cependant) une demande spécifique des entreprises françaises qui sont de plus en plus engagées dans un processus d'internationalisation de leurs activités. Ou'il s'agisse de la question des contrats, ou encore du développement d'activités à l'expatriation, la connaissance des fondements historiques, géographiques et culturels de ces sociétés, qui pour certaines sont très différentes de la nôtre, est absolument indispensable.

L'absence de ces disciplines, ou la réduction de leurs horaires à la portion

congrue, défavoriseraient considérablement ceux des élèves de terminale scientifique qui ne veulent pas s'orienter vers des activités strictement en liaison avec les sciences de la nature. [...]

Jacques SAPIR
le 23 novembre 2009

Portrait (en prose)

Luc Chatel

L'ACTUEL MINISTRE de l'Éducation nationale, Luc Chatel, est né dans le Maryland, aux États-Unis ; il a fait des études de gestion à l'université de Paris-I (Panthéon), où il a obtenu un DESS de « marketing », en 1988, avant d'intégrer l'entreprise de cosmétiques l'Oréal, d'abord comme représentant, puis à la direction des ressources humaines. Il a commencé une carrière politique en 1993, comme conseiller municipal, puis conseiller régional (Champagne-Ardenne), en 1998, et député en 2002. Il est devenu, en 2007, dans le gouvernement Fillon, secrétaire d'État à la Consommation et au Tourisme, puis ministre de l'Éducation nationale, le 23 juin 2009.

Envoi (en vers)

À M. le ministre de l'Éducation nationale

*Quelle mouche vous a-t-elle piqué
Pour proposer cette idée infernale
De bientôt dans les lycées supprimer
L'histoire et la géo en terminale ?*

*Après l'orthographe simplifiée
Pour plaire aux promoteurs de SMS,
Voilà notre jeunesse rabaissée
En passant le baccalauréat S !*

*Savez-vous, beau Monsieur Luc Chatel,
Que, dans la concurrence mondiale,
Nos enfants seront battus pour de bel
Sans ces matières fondamentales ?*

DÔNG PHONG

Disparition de la Direction du livre et de la lecture

Peu connue du public, la regrettée Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture jouait, via le Centre national du Livre, un rôle indispensable, celui d'aider les éditeurs – surtout les petits – à publier des livres qui avaient besoin de temps pour trouver leurs lecteurs. Certains, certes, ne les trouvaient pas toujours ; ils ne risquent donc plus du tout de les trouver désormais... faute d'aide spécifique à l'édition, d'aide à la traduction, etc.

Le ministère de la Culture ne prend dorénavant plus en considération que les « médias » et les dites « industries culturelles », au point que l'on se demande quelle raison il a encore de se réclamer de la « culture », si celle-ci n'est plus livresque, si celle-ci n'est plus que médiatique... Voir ci-dessous quelques extraits de l'opinion qu'un internaute a mise en ligne (<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1949>).



C'EST SIGNÉ FRÉDÉRIC MITTERRAND, qui n'avait sans doute pas à arbitrer les affaires intérieures de la Sarkozie, et Éric Woerth, même si l'idée couvait depuis Albanel et avait déjà provoqué la démission forcée de l'ancien directeur du livre, Benoît Yvert.

Par décret du 15 novembre 2009, la Direction du livre et de la lecture au ministère de la Culture est purement et simplement liquidée. Voir notamment l'article 5 et son petit codicille en toute fin, pour rappeler que le livre existe, ou existait : ça confine au camouflet.

Formulation officielle : « la référence au directeur du développement des médias et au directeur du livre et de la lecture est remplacée par la référence au directeur général des médias et des industries culturelles. »

Se rendent-ils compte de la gravité de ce qu'ils commettent ? Difficile de penser autrement, quand on constate la cohérence et la sauvagerie organisée de leur politique.

Disposer d'un ministre de la Culture faible, sur qui ils ont barre par tout un tas de pressions diverses, c'est dans le plan ? [...]

Et gravement, et salement. Qu'est-ce qu'il peut rester, comme politique digne du livre et de la lecture, dans cette liquidation ? Que va devenir le CNL, devenu probablement EPCC (et qui finançait tout ce qui restait d'un peu courageux dans l'édition de papier, côté création...)

Triste boutique, la France.

François BON
le 16 novembre 2009

Un Premier ministre du Québec qui cafouille !

Les aventures de Janken Carren à Bruxelles

JANKEN CARREN, ou en français Jean Charest – que je pourrais nommer Janken Spieters (fils de Pierre) en flamand, à cause de sa similitude avec Pierre Elliot Trudeau – est Premier ministre du Québec. Il dirige la seule province francophone du vaste Canada, et a été invité à prononcer une allocution, lors de la conférence internationale sur l'environnement. Il ne se souvenait pas que, quelques années auparavant, lors d'une conférence de l'Union européenne, Jacques Chirac avait fougueusement claqué la porte lorsque Ernest-Antoine Seillière s'était exprimé en anglais. Ah, comme on l'aimait, Jacques Chirac, au pays de la poutine !

Voilà que notre Premier ministre à nous, qui nous sommes battus comme des coqs afin de faire partie de la seule province francophone du Canada, petit Jean Charest, a senti à son tour une certaine fierté de parler en anglais dans un pays qui ressemble au sien par la dualité de la langue. Une fierté toute sarkozyenne de parler en anglais, parce que cela fait chic et nous ouvre les portes des *United States of America*.

Moi, au retour, j'aurais eu honte de descendre de l'avion, honte de rencontrer les journalistes, honte de porter un nom québécois et de m'exprimer en « bilingue », une langue parlée seulement à quelques lieues du Parlement canadien. Je l'ai déjà écrit dans les pages de cette revue : le Canada est consacré bilingue par ses lois officielles. Mais dans les faits, et étrangement, seul le Québec accueille les anglophones dans leur langue presque partout.

Le Premier ministre Charest sait très bien que ses concitoyens se sont battus, se battent encore, pour conserver au Québec son image francophone officielle. Qu'avait-il besoin d'aller se pavaner en Belgique et de prononcer un discours « bilingue », alors que vissés à leurs écouteurs, tous les participants avaient la traduction simultanée et que, pire, le ministre catalan de l'environnement, Francesc Baltasar i Albesa, lui, aurait bien pu prononcer son allocution en catalan, voire en espagnol, mais il a choisi le français !

C'est comme si Stephen Harper, le Premier ministre du Canada, allait s'ex-

primer en chinois, dans une conférence en anglais, à Vancouver !

On a l'impression souvent qu'une grande partie des Québécois n'aiment pas leur langue : non seulement ils écoutent les émissions exclusivement en anglais, mais leur système de références est anglophone, et leurs enfants vont dans les institutions anglophones. Quel plaisir ont-ils, alors, parmi un regroupement de francophones et d'un seul anglophone, de passer devant et de s'adresser au minoritaire en anglais ! Ils sont de plus en plus légion, les Québécois qui, comme Jean Charest, oublient le travail ardu de leurs ancêtres, l'hégémonie des patrons anglophones, la bataille de leurs pères. Si Janken Carren

(Suite en page 12.)

Être sur la sellette

TOUS LES MODES DE PREUVE n'ont pas toujours existé. Quelques-uns sont apparus et ont parfois disparu. Et la force probante de ceux qui ont cours, ou ont eu cours, n'a pas toujours été la même. Plusieurs d'entre eux ont donné naissance à des locutions toujours très employées.

LE SERMENT

« Dans l'état le plus archaïque de notre droit, à la période franque, le serment est le mode de preuve usuel. Ce serment, dit "purgatoire" libère le suspect de l'accusation portée contre lui. » (1)

LE COSERMMENT

Mais ce mode de preuve perdit sans doute rapidement de sa force et dut se renforcer, aux époques mérovingienne et féodale, par une autre preuve légale, le « coserment », ou serment des cojureurs (ou cojureurs), c'est-

à-dire de personnes venant librement affirmer en justice, sous serment, un fait relatif à une autre personne et dont le juge faisait dépendre sa décision.

Le serment purgatoire libérait donc le suspect de l'accusation. « À condition toutefois – ajoute A. Lebigre – d'être confirmé par le plus grand nombre possible de témoins de moralité, les cojureurs, qui viendront à leur tour jurer que, vu son passé, son caractère, ses mœurs, etc., ils sont sûrs qu'il ne peut avoir commis le crime en question. » Il s'agit « d'appuyer sa protestation d'innocence en affirmant son honorabilité », comme le dit André Laingui qui fait très justement remarquer que « dans une société assez fermée, il était certainement plus difficile de trouver vingt ou trente cojureurs, si l'on avait mauvaise réputation, qu'un ou deux faux témoins. » Si l'accusé ne trouve pas de cojureurs ou si le plaignant, comme il en a le droit, refuse ce moyen de défense, il ne reste plus qu'à s'en remettre à une instance supérieure, au jugement de Dieu qui se manifestera à travers l'ordalie ou le duel judiciaire. »

En réalité, le « coserment » était moins un témoignage de moralité qu'un mode de preuve original. « Les cojureurs n'étaient pas des témoins ; ils venaient corroborer les affirmations faites, aussi sous serment, par l'intéressé principal, et s'exposaient comme lui, aux peines du parjure. Le serment prêté avait un caractère religieux et solennel ; on laissait à l'accusé un délai pour trouver des personnes acceptant de s'engager ainsi avec lui. La coutume fixait le nombre des cojureurs ; il augmentait généralement avec la gravité du délit. À l'origine, les cojureurs étaient pris dans la famille de l'accusé, et de la même condition sociale que lui. » (2) Ensuite, ce furent des voisins ou des hommes libres quelconques.

Ce moyen de preuve était un droit pour l'accusé, mais il était employé aussi par l'accusateur ; il était usité tant en matière civile qu'en matière criminelle. Pour autant qu'elle fût seule dans le cas, la partie dont le serment

était soutenu par ceux prêtés par des cojureurs obtenait alors gain de cause. (3)

L'ORDALIE

Dans le cas contraire, il restait, pour départager les parties, une troisième preuve légale : c'était l'ordalie ou jugement de Dieu. Apparue en Europe occidentale avec les invasions germaniques et encore en usage chez beaucoup de peuples primitifs, elle n'a régressé qu'au bas Moyen Âge, après que le IV^e concile de Latran eut interdit, en 1215, toute bénédiction ou consécration à l'occasion de ces jugements ; elle fut finalement interdite en France par saint Louis (ordonnance de 1258, lui substituant la preuve testimoniale) et en Angleterre par Henri III (1216-1272).

BAISSER LES BRAS

L'ordalie constitua donc longtemps le recours suprême, la preuve par excellence, celle qui primait toutes les autres. Elle prenait le plus souvent la forme d'une épreuve physique, souvent cruelle : la croix, l'eau froide, l'eau bouillante, le feu, le fer chaud, etc. Pour être plus déterminante, l'épreuve était souvent bilatérale, c'est-à-dire qu'accusé et accusateur y étaient soumis tour à tour.

Dans l'épreuve de la croix, les parties devaient se tenir debout, les bras écartés à l'horizontale, et demeurer dans cette position le plus longtemps possible : le premier qui laissait retomber les bras était considéré comme coupable ou en tort.

De ce premier type d'épreuve nous sont restées les locutions *baissier les bras* et *laisser tomber les bras*, pour dire « abandonner, se résigner », ainsi que, peut-être, la locution *les bras tombent à quelqu'un* ou *lui en tombent* (mais qui s'emploie plutôt pour dire de quelqu'un qu'il est si étonné, si surpris en apprenant quelque chose qu'il perd toute force, qu'il demeure sans réaction).

EN METTRE LA MAIN AU FEU

Des derniers types d'épreuve nous est restée la locution, au conditionnel, *en mettre la main au feu* – devenue peut-être, par

(Suite de la page 11.)

Janken Carren...

– Jean Charest – ne respecte pas la langue de ses concitoyens, qu'il ne la parle pas lors de ses fonctions officielles, qu'il tente de déstabiliser la loi 101, durement méritée, eh bien, qu'il s'efface, qu'il déménage ou qu'il se présente dans une province anglophone ! Nous en avons assez de lui et de ses mensonges, de sa trahison, de son laxisme de maudit flanc mou !

Il y aura toujours des Québécois, sur Facebook ou ailleurs, pour déclarer que parler anglais est un atout de plus, que l'on devrait tous parler trois, quatre ou même six langues ; que les francophones québécois sont des perdants et des porteurs de boîte à lunch.

Mais ne vous fiez pas à eux : ils ne connaissent rien de notre Histoire. Pour certains pays, la guerre est territoire, pour d'autres, elle est l'or noir ; pour le Québec, elle est la fierté de parler français dans un océan anglophone, petit voilier qui tangue sur des vagues fracassantes.

Francine ALLARD

(1) Arlette Lebigre, *La justice du Roi*, p. 195.

(2) Nouveau Larousse illustré, V^e cojureur

(3) Nouveau Larousse illustré, *id.*





hyperbole, *en mettre sa main à couper* – pour dire « en être absolument persuadé », ainsi que, peut-être, les locutions *être sur des charbons ardents* et *être sur les charbons* pour dire « être dans l'inquiétude, dans l'angoisse, dans l'anxiété ; se demander ce qui va arriver » (à l'origine : quel sera le résultat de l'épreuve).

« On dit qu'un homme mettrait sa main au feu, son doigt au feu, quand il propose quelque chose dont il est très assuré. Ce proverbe se dit par allusion à une coutume qu'on avait autrefois de se purger d'une accusation par l'attouchement du fer chaud. Cunégonde, femme de l'empereur Henri de Bavière, se purgea du soupçon que son mari avait contre elle, en marchant les pieds nus sur 12 socs de charrie ardents. » (Furetière).

Nos ancêtres n'étaient pas stupides au point de croire que Dieu préserverait l'innocent de toute brûlure, mais ils croyaient cependant que l'aspect et la gravité des brûlures et la rapidité de leur guérison étaient des signes évidents de la volonté divine (4).

ÊTRE SUR LA SELLETTE

Dans les procès criminels d'ancien régime, la sellette – ou petite selle – était un siège de bois fort bas, un genre de minuscule tabouret, qui était disposé au centre du prétoire, en contrebas de l'estrade où

(4) L'ordalie pouvait prendre aussi la forme d'un duel judiciaire.

Inconnu dans la loi salique, le duel judiciaire apparaît dans la loi ripuaire et dans la loi burgonde, dite « loi Gombette », du nom du roi Gondebaud, oncle de Clotilde, la femme de Clovis. Si l'ordalie ordinaire pouvait être ordonnée par les juges dans toutes espèces de causes, civiles et criminelles, seuls les nobles et les hommes libres étaient admis à provoquer leurs adversaires dans les affaires civiles ou à se justifier d'une accusation par un duel.

En outre, la substitution aux parties de « champions » était souvent permise. « L'usage de combattre pour autrui, dans les duels judiciaires, était très ancien ; il y avait des hommes qui faisaient le métier de champion, se louant, pour les combats judiciaires, de droite et de gauche. Le mot *champion*, en ce sens, a pour synonyme « avoué ». Au XIII^e siècle, l'usage n'était plus toléré que pour ceux qui avaient une excuse valable les dispensant de combattre eux-mêmes : l'infirmité ou la maladie, la privation d'un membre, l'âge (on était dispensé de combattre en personne après soixante ans). » (Nouveau Larousse illustré, V^e *champion*).

Dans les affaires criminelles, l'accusé vaincu subissait ensuite la peine que son crime méritait : si c'était la mort et qu'il fût tué, on pendait son cadavre ; si c'était son champion qui avait été battu ou tué, l'accusé n'en était pas moins pendu lui aussi.

trônaient les magistrats, et sur lequel on faisait asseoir l'accusé pour subir son dernier interrogatoire, lorsqu'il était conclu contre lui l'application d'une peine afflictive (cet interrogatoire était le dernier acte de l'instruction au grand criminel ; il précédait immédiatement la sentence).

Ce dispositif était destiné à mettre l'accusé – pourtant toujours présumé innocent à ce moment – en état d'infériorité physique, matérielle et morale, vis-à-vis de ses accusateurs et de ses juges. Il a été aboli en 1788.

De cet usage, nous est restée la locution *être (mis) sur la sellette*, pour dire « être soumis à un interrogatoire serré, sans échappatoire possible ».

À L'ŒIL

Une preuve du droit civil tombée en désuétude concerne le compte individuel tenu chez les détaillants de produits de première nécessité : le boulanger, l'épicier, le marchand de vin, le marchand de bois ou de charbon, etc. Les pauvres y prenaient le nécessaire « à la taille » ou à la « coche », en attendant d'être en mesure de payer.

À l'origine, le compte se faisait en juxtaposant deux réglettes de bois, dont l'une, la taille, était conservée par le commerçant, et l'autre, l'échantillon, par le client. Lors de chaque livraison, on entaillait au couteau les deux morceaux de bois à même hauteur, de telle sorte qu'en juxtaposant ensuite à nouveau les deux réglettes, les coches « corrélatives » devaient correspondre et faisaient foi du nombre de livraisons faites et obtenues (5). Une fraude de la part du fournisseur était donc impossible et une de la part du client impensable.

Si le client ne produisait pas son échantillon sans faire la preuve qu'il avait été perdu, détruit ou volé ou qu'il n'avait jamais existé, la taille seule fait foi (6). Les anciennes entailles sur deux bâtonnets cédèrent d'ailleurs progressivement la place à des entailles sur un seul bâtonnet, qui était tenu chez le commerçant.

L'encoche faite sur une baguette ronde ou sur l'arête d'un bois carré ressemblant à un œil, il nous serait resté de ce mode de preuve la locution *à l'œil*, pour dire d'abord « à crédit », puis « sans payer » et, par extension fautive, « gratuitement ».

(5) Article 1333 du Code civil. Les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi entre les personnes qui sont dans l'usage de constater ainsi les fournitures qu'elles font et reçoivent en détail.

EFFACER UNE ARDOISE

Par suite de l'alphabetisation progressive de la population au XIX^e siècle, les petits boutiquiers furent peu à peu à même d'écrire les comptes de leurs clients. Ils le firent d'abord sur une ardoise, qu'on effaçait au moment du paiement. Comme dans le cas du bâtonnet unique, on en était arrivé à un mode de preuve unilatéral, qu'ignore complètement notre droit écrit et non écrit, mais que jamais un débiteur ne songerait à contester.

De cette période, nous est restée la locution *avoir une ardoise* chez l'épicier, chez le boucher, au café, chez le restaurateur, pour dire y « avoir du crédit », puis y « avoir des dettes ».

Nous est restée aussi la locution *effacer l'ardoise de quelqu'un*, pour dire « remettre son compte à zéro » après qu'il eut payé ses dettes, qu'il eut réglé son compte, ou encore que son compte lui eut été réglé (au propre, puis au figuré).

Aujourd'hui que le papier est abondant et bon marché, ces dettes s'inscrivent dans un carnet, et on se contente de les biffer lors de leur règlement.

Mais il existait encore au XIX^e siècle, dans certaines provinces belges, notamment dans le pays de la Semois, un procédé analogue aux anciennes tailles doubles. Le fournisseur avait un registre et le client, qui ne payait pas au comptant, un carnet dans lequel, sous son contrôle, le fournisseur mentionnait la fourniture. La preuve des fournitures dues résultait de la comparaison du registre et du carnet (7).

Un autre mode de preuve coutumière est celui qu'utilisent marchands et éleveurs quand ils se tapent alternativement dans la main, à l'occasion de la vente d'une bête dans un marché ou une foire à bestiaux, la vente elle-même étant parfaite dès qu'il y a accord sur la chose et son prix, quoique la chose n'ait pas été livrée ni le prix payé (art. 1583 C.c.).

N'y a-t-il, dans ce cas, qu'une impossibilité de se procurer un écrit parce que ce n'est pas l'usage, comme le veut l'article 1348 C.c., ou se trouve-t-on en présence d'un usage contraire, qui ignore l'écrit et qui entend confirmer la vente par de grands gestes bruyants et publics ?

Stéphane BRABANT

(6) A. Colin et H. Capitant, *Cours élémentaire de droit civil*, t. II, n° 467.

(7) H. De Page, *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. III, n° 830, p. 855.





(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F) (minimum)

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F) (minimum)

TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf (le règlement par virement est également possible ; nous demander un RIB (relevé d'identité bancaire) par internet à l'adresse suivante : asselaf@asselaf.fr).

À....., le.....

Signature :

« Je dirais : Mandiargues »

LA LITTÉRATURE est un territoire noir, une contrée sauvage. N'y séjournent que des forcenés de la phrase, des fous furieux de la féerie textuelle, des bêtes féroces qui dépècent les songes, déchirent la viande des mots.

André Pieyre de Mandiargues (1909-1991) est un artiste rare, un écrivain de fier lignage. Son centenaire officiel oblige à considérer l'éclat chatoyant d'une œuvre fulgurante.

Grégoire Dubreuil est mort

L AVAIT ÉCRIT un très beau livre, dans la lignée spirituelle de Drieu : « La jeunesse est lente à mourir ». Titre majestueux. Grégoire Dubreuil était habité, tarauté, rongé par la littérature. Au milieu des années 1980, il avait relancé *Matulu*, journal d'écrivains. Avec des bouts de ficelle, il publia une dizaine de numéros, à la gloire du style et des textes oubliés. Grégoire Dubreuil était un ami fougueux, un franc-tireur des arts, un homme courageux, jeté à la poursuite des magies de l'écriture.

Le journal accueillit Dupré, Mandiargues, de Roux, Matzneff, Sollers, Hallier, Serres, Girard, Abellio. Grégoire Dubreuil aimait la terre rouge d'Ibiza et la couleur du vin. Un beau jour, il quitta le vacarme de Paris, il se retira dans l'amitié des livres, dans une vieille librairie de Dinan. Je me souviens de son œil goguenard, un peu canaille, qui brillait comme la flammèche d'un feu de bois. Grand brûlé des lettres, il rêvait d'une autre époque, moins confortable dans les têtes. Dans son grenier de la Montagne Sainte-Geneviève, nous causions de nos trouvailles, des plaisirs et des jours, de la séduisante esthétique du traître. Grégoire Dubreuil était blessé par les mensonges de la matière. À une poignée, rescapés de l'aventure, à quelques-uns, à Marianne, Hélène, Aymée, Bertrand, Thierry, Paul-Marie, Bernard, Jean-Marc, Philippe et Gabriel, il a faussé compagnie. Ses deux romans et sa sublime gazette lui survivront.

Ch. de M.

Gracq l'admirait au point d'envier l'excellence de ses récits courts, sa maîtrise des textes majestueux. Mandiargues n'écrit pas vite : il tâche d'écrire faste. Mandiargues ne se donne pas à lire sans d'emblée se raidir. On entre un jour par la bonne porte. J'ai lu *La Marge* à Barcelone. J'y découvrais la nuit, ses ruelles odorantes, au rythme de l'errance narrative, à la cadence enivrante d'un cheminement fatal. C'est un roman sublime, exquis, raffiné, d'un grand poète, primé en 1967 par l'académie des Goncourt. Ce trésor n'est pas plus épais qu'une boîte de cartouches. J'envie, d'une jalousie féroce, le lecteur qui découvrira ces pages magnétiques, déambulant au hasard, dans les travées entortillées de Barcelone.

L'écriture de Mandiargues joue avec la lumière, les couleurs, les humeurs et les sons. L'artiste fait luire sa griffe au soleil. La joie méditerranéenne jaillit des sortilèges de l'écrivain huguenot, irradie les pages de *Rodogune*, somptueuse nouvelle, plante un couteau dans la cruauté du bonheur. Se lit à haute voix. Amour fou. On n'en sort pas indemne.

Je voudrais te relire, *Rodogune*, recommencer l'histoire à son début. Pendant les heures méridiennes, sur les rives de Sardaigne, j'ai suivi du doigt la courbe de ton destin. Dans les mots ciselés, prose élégantissime du grand Mandiargues, j'ai chanté haut l'hymne voyou du vent. Hier encore, demain toujours, je glisserai mes doigts inquiets sur ta lèvre de papier.

Sur ma paume, la lumière de Sardaigne saigne. Nous sommes loin du crincrin des machines à compter. À mille lieux de la stridence incivile des sirènes.

Je contemple la blancheur du visage et les secousses de sa crinière. J'ai cherché sur la terre l'endroit qui guérit. J'étais fait pour elle, *Rodogune*, comme l'oiseau d'un seul ciel.

Le « -aigne » de Sardaigne, méchant comme une teigne, me rentre dans la peau, lentement, comme une

morsure de soleil. C'est un moment d'égarement où le corps marche tout seul, libre de toute sollicitation. Intouchable. *Rodogune* est la jeune inconnue à la courbure de hyène. Je lis les mots du peintre, souffle sur les grains de sable du phénoménal Staël : « Il avait vu quelque chose comme le bonheur. »

L'invincibilité du ciel, son évidence absolue, me cloue sur le banc d'un quai de gare. Rien à faire. J'écris avec le bout des griffes. Je songe aux citronniers de Pula, à « Pierrot le fou », au dancing de la Marquise. Je revois la maison de joie de Sinistria. Nous enfourchions le dos tiède d'une vague affectueuse. Je relis, je revois son chignon noir dans l'ovale d'un fichu de paysanne. Elle repose sur ma joue, le derrière en bataille.

Dans la continuité, ou par contiguïté, il faut lire le merveilleux *Lis de mer*. S'abandonner au charme vénéneux de *Tout disparaîtra*, l'ultime récit d'un quotidien où le métropolitain n'a jamais été aussi bien dépeint. Au petit bonheur, au vent du caprice, il convient d'égrener les cinq tomes de *Belvédère*, qui sont des recueils de prière, des textes de ferveur, des communiqués lapidaires en forme de dernier salut sur la terre. Reste à aimer *La Motocyclette*, récit inspiré d'une Bardot chanteuse chevauchant une Harley-Davidson, et tant de merveilles littéraires, délicieusement érotiques.

Dans *Matinales*, Jacques Chardon vend la mèche : « On veut une neige fraîche où personne n'a encore marché ». L'écrivain charentais, partenaire épistolaire de Paul Morand, s'interrogeait, le 11 décembre 1962, sur l'avenir de la littérature : « Je dirais : Mandiargues ; peut-être Julien Gracq. » (lettre à Matthieu Galey).

Oui : Mandiargues s'avance solitaire dans le siècle. C'est un splendide centenaire, un styliste admirable, qui frappe discrètement à la porte des plus grands prosateurs de langue française.

Christian DE MAUSSON



Écrire n'est pas jouer

de Philippe de Saint Robert

TEL UN PÉLERIN, l'auteur voyage dans l'histoire littéraire : de Chateaubriand à Malraux, en passant par Vigny, Mauriac ou Montherlant, Philippe de Saint Robert analyse les troubles de ceux qui s'adonnent avec passion à l'art de l'écriture, et présente, sous un jour nouveau, quelques-uns des plus grands textes littéraires qui ont marqué l'histoire de notre langue.

« *Écrire, c'est décrire le monde, mais surtout s'inscrire dans le monde. Écrire n'est pas jouer. Il est faux qu'on puisse n'écrire que pour soi. C'est une recherche angoissée non de communication, mais de communion. Il faut affronter la déception, la solitude qui en naît.* » (1)

*

Dictionnaire amoureux des langues

de Claude Hagège

PERSONNE n'est indifférent aux langues humaines, dont l'apparition, aux aurores de notre espèce, est ce qui a permis à ses membres de nouer des relations sociales qu'aucune autre espèce animale ne connaît. Partout apparaît avec éclat l'ingéniosité infinie des populations humaines, confrontées au défi de dire le monde avec des moyens très limités.

(1) *Écrire n'est pas jouer*, Philippe de Saint Robert, Éd Hermann, avril 2009, ISBN 978705668440, 361 p., 27 euros / 177,11 francs.



« *Comme tout dictionnaire, celui-ci ne requiert pas de lecture d'un bout à l'autre : il est inspiré par l'amour des langues, qui est peut-être un des aspects de l'amour des gens.* » (2)

*

Pourquoi le français

numéro spécial de la revue

« Passage d'encre »

Ouvrage collectif
coordonné par Christiane Tricoit

LE FRANÇAIS est en pleine mutation, du fait de la mondialisation, des nouvelles formes d'échange (courrier électronique, blogues, textos, etc.). une langue emprunte toujours à d'autres langues, et c'est en cela qu'elle est vivante, mais tout est affaire de proportion. En ce qui concerne la place de l'anglais, on assiste, en France, à une surenchère qui frise parfois le ridicule (publications scientifiques, presse [féminine, financière, etc.], cinéma [non-translation des titres], pub...), mais il n'y a jamais eu autant, paradoxalement, de textes et de livres publiés en français – des meilleurs aux pires...

Nous avons tenté, dans ce numéro non exhaustif, de mettre l'accent sur l'amour de la langue, sur ce qui fait qu'on écrit dans une langue – et plus rarement dans plusieurs langues –, le rapport à celle-ci. Dans la première partie, sont présentés des textes de création et un dossier. Dans la seconde partie, le débat est ouvert avec des points de vue d'au-

(2) *Dictionnaire amoureux des langues*, Claude Hagège, Plon, avril 2009, ISBN 2-259-20409-0, 736 p., 24 euros / 157,43 francs.



teurs et d'éditeurs proches ou plus lointains. Au Québec, par exemple (cahier coordonné par Fulvio Caccia), se produit un brassage culturel sans précédent, la langue reste au cœur de tout, les lignes bougent.

En Afrique occidentale et en Afrique centrale, le français recule, et la défiance s'installe définitivement envers les réseaux toujours présents de la Francophonie, mais les nouvelles sirènes, les yeux rivés sur les ressources naturelles du continent, n'en sont pas moins inquiétantes. (3)

*

L'enseignement de l'ignorance

de Jean-Claude Michéa

EN DÉPIT des efforts de la propagande officielle, il est devenu difficile, aujourd'hui, de continuer à dissimuler le déclin continu de l'intelligence critique et du sens de la langue auquel ont conduit les réformes scolaires imposées, depuis trente ans, par la classe dominante et ses experts en « sciences de l'éducation ».

Le grand public est cependant tenté de voir dans ce déclin un simple échec des réformes mises en oeuvre. L'idée lui vient encore assez peu que la production de ces effets est devenue progressivement la fonction première des réformes et que celles-ci sont donc en passe d'atteindre leur objectif véritable : la formation des individus qui, à un titre ou à un

(3) *Pourquoi le français*, ouvrage collectif coordonné par Christiane Tricoit, Éd. revue « Passage d'encre », Paris, octobre 2009, ISBN 978-2-35855-003-1, 158 p., 20 euros / 131,19 francs.



autre, devront être engagés dans la grande guerre économique mondiale du XXI^e siècle. Cette hypothèse, que certains trouveront invraisemblable, conduit à poser deux questions : Quelle étrange logique pousse les sociétés modernes, à partir d'un certain seuil de leur développement, à détruire les acquis les plus émancipateurs de la modernité elle-même ? Quel mystérieux hasard à répétition fait que ce sont toujours les révolutions culturelles accomplies par la Gauche qui permettent au capitalisme moderne d'opérer ses plus grands bonds en avant ? (4)

*

La destruction du savoir en temps de paix

Ouvrage collectif
coord. par Corinne Abensour *et alii*

SAUVER L'ÉTUDE DES LETTRES et de la philosophie. Sauver la recherche. Sauver les collections du musée de l'Homme. Défendre l'inaliénabilité des chefs-d'œuvre des musées français. Sauver le patrimoine de l'Imprimerie nationale. Sauver les fonds de plusieurs bibliothèques... Enseignants, chercheurs, conservateurs, archéologues lancent des appels pressants devant le péril que court leur discipline ou leur institution.

À partir du début des années 2000, un processus implacable devient manifeste.

(4) *L'enseignement de l'ignorance*, Jean-Claude Michéa, Éd. Climats, coll. « Micro-Climats », ISBN-13: 978-2841581214, réédit. 2008, 139 p.

C'est une véritable tentative de destruction du savoir à laquelle nous assistons.

À cet égard, l'école – dont les faillites sont désormais plus difficiles à dissimuler – aura été le champ d'expérimentation premier : on cherche à mettre fin à la transmission du savoir, et ce depuis plus de trente ans. Derrière les discours politiques qui se sont succédé, une même logique à l'œuvre. Toutes les réformes ont été menées selon des critères de rentabilité immédiate, selon des normes de « bonne gouvernance » mêlant *management* et *marketing*. L'Éducation nationale a repris à son compte les préconisations des grandes institutions financières internationales ou de l'Union européenne.

Peu analysées sous l'angle de cette orientation économique, la crise de l'école, mais aussi la rapide dégradation de l'université et de la recherche publique, trouvent pourtant là leur cohérence. Alors que l'instrument principal de son application vient d'entrer en vigueur (la loi organique relative aux lois de financement, dite LOLF), il importe de comprendre que le processus se poursuivra si nous ne l'arrêtons pas. (5)

*

Miscellanées histoire, étymologie, lexicologie

de Marguerite-Marie Dubois

ANGLICISTE médiéviste, comparatiste des langues indo-européennes, en

(5) *La destruction du savoir en temps de paix*, Corinne Abensour, Bernard Sergent, Jean-Philippe Testefort et Edith Wolf, Éd. des Mille et une nuits, avril 2007, ISBN 284205797X, 463 pages, 19 euros / 124,63 francs.

particulier germaniques, grammairienne de l'anglais moderne, lexicographe, essayiste et... romancière à ses heures, Marguerite-Marie Dubois est la première femme à avoir enseigné la philologie au département d'anglais de la Sorbonne, où elle a initié des générations d'étudiants aux subtilités de l'anglais ancien.

Depuis les années 1950 et 1960, M.-M. Dubois a collaboré activement à la revue *Vie et langage*, éditée par Larousse. C'était une revue de vulgarisation d'excellente tenue, très interactive, destinée à un public passionné par les problèmes de langage. D'éminents professeurs y ont contribué régulièrement. Les articles de M.-M. Dubois étaient pour l'essentiel consacrés aux rapports de l'anglais et du français, à une époque où la question des anglicismes divisait l'opinion, et contemporaine de la publication du *Parlez-vous français ?* d'Étiemble.

Pour rendre hommage à cette grande dame de la linguistique diachronique, professeur émérite à Paris IV-Sorbonne, *Modèles linguistiques* a réuni dans une nouvelle collection (Hors-série/Rétrovisions) et sous le titre de *Miscellanées – histoire, étymologie, lexicologie* la plupart des articles qu'elle a publiés dans *Vie et langage*. L'ouvrage est préfacé par André Joly, professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne et à l'université de Toulon-Var. (6)

*

(6) *Miscellanées – histoire, étymologie, lexicologie*, Marguerite-Marie Dubois, Éditions des Dauphins, 2009, « Modèles linguistiques », 14, rue des Pyrénées, 64190 Gurs-Navarrenx, ISSN 0249-6267, 342 p., 25 euros / 164 francs.

- Un accident sur un manège (*France-Soir*, 24 août) : La trentenaire prend place dans une petite voiture [...]. Les passagers sont protégés par une barrière de sécurité. Mais soudain celle-ci est éjectée de son siège. « Malheureusement, ce n'est pas elle (*celle-ci*) qui décéda. Le janotisme, quant à lui, se porte bien. – Plus récemment (1^{er} octobre, page 9) : « Manuel R. a été déféré devant le parquet. » Quoi ? Des fers aux chevilles ? Comme au bain de Toulon ?

- Que nos lecteurs helvétiques ne sentent pas concernés, c'est des 3 Suisses, maison réputée, qu'il s'agit, et d'une lettre publicitaire qui en émane. On y lit ceci dès le début : « Vous êtes un client exceptionnelle (*sic*), aussi je me permets », etc. Une féminisation fort exceptionnelle également. Et plus loin, en grandes majuscules : « Vos frais d'envoi sont gratuits ». Question : des *frais* peuvent-ils être gratuits ? Les frais sont des « dépenses », définition exacte, et *gratuit(s)* signifie « sans avoir rien à dépenser ». C'est contradictoire. Par bonheur, tout le monde a compris que vous n'aurez pas à payer les frais de port.

- Ça ne loupe jamais ! Dans ce même quotidien, le 10 septembre, page 10 : « La citation de Molière dans *Tartuffe* “Cachez (*sic*) ce sein que je ne saurais voir” aurait-elle fait long feu ? » Jusqu'à quand devra-t-on répéter que Molière a écrit *Couvrez*, et non « Cachez » ?

- Nos dicos, qui ramassent tout, notent *fiche*, verbe, comme seconde forme de *ficher*, à l'entrée de ce dernier verbe. *Ficher* ou *fiche* la paix, le camp, etc. Mais n'est-ce pas plutôt, ou surtout, une version argotique et polie de *foutre* ? Car « il s'est fichu de moi » atténue « il s'est foutu », tandis que « il s'est fiché de moi » n'appartient ni au français ni à l'argot.

- Alain Rémond, billettiste de *la Croix*, n'a pas manqué d'ironiser benoîtement (25 mai) à propos d'une annonce légale parue treize jours plus tôt dans *Ouest-France* et appelant aux candidatures pour la « Réflexion de l'Église ». Il suffisait, bien sûr, d'en lire quelques lignes pour se convaincre qu'il s'agissait de la *réfection de l'église* (sans majuscule) de La Chapelle-Bouëxic, dans l'Ille-et-Vilaine.

- Nous avons signalé (n° 48) que les relevés de la Banque postale portaient un

BA GATELLES & VURES

présent de l'indicatif « simplifiez » là où il fallait *simplifiez*, avec deux *i* à la désinence. Depuis, la rectification a été faite, quelque responsable s'étant sans doute aperçu de la méprise. Bravo.

- Nous souhaitons un plein succès aux éditions Le Rocambole, qui prévoient de réimprimer les œuvres de Gustave Aimard, romancier d'aventures du XIX^e siècle que d'aucuns considèrent comme l'égal de Fenimore Cooper. La dernière réédition de ses *Œuvres* parut en fascicules au lendemain de la Seconde Guerre mondiale chez Arthème Fayard et fut imprimée en Belgique. – De leur côté, les éditions Encrage (« Le goût de l'être », Amiens) rééditent *la Grande Grève*, un des nombreux romans de Charles Malato (1857-1938), paru en 1905. Il existe encore des éditeurs indépendants et courageux.

- La faute d'orthographe dans le journal passe aisément pour une coquille. La faute d'accord est moins volontiers excusée. Voici deux cas de *s* malvenu : « G. et D. se sont dits (*sic*) au revoir » (*la Montagne*, édit de Moulins, 14 juin, p. 11) ; « les ayatollahs les plus hauts (*sic*) placés » (*le Monde*, billet, 23 juin).

- On nous signale (mai) avoir entendu sur France Inter un journaliste employer le mot *sinécure*, croyant qu'il désignait un travail difficile, une situation inconfortable, alors qu'il signifie à peu près le contraire. Pour notre part, nous avons relevé dans la presse quotidienne de la capitale : « plusieurs arbres décimés par la tempête », et : une maison « décimée par un incendie », les rédacteurs s'imaginant que décimer vient de « cime », sommet, assorti du préfixe *dé*, privatif. En réalité, ce verbe, qui à travers le latin et le grec remonte au sanskrit *dāça*, dix, signifie « tuer un sur dix » et, par extension, « tuer beaucoup », d'après le même étymon latin que *décimal*, *décimètre*, etc., tous de la lignée du chiffre dix. La syllabe « cim(e) » les a trompés. Qui sait s'ils ne feront pas école ? Lamartine, bien avant eux (1820), aurait, relate Dauzat, employé *décimer* au sens figuré. – D'autre part, Larousse mentionne à

tort « exterminer » comme synonyme de *décimer*, c'est là une grave source de confusion ; contrairement à une décimation, l'extermination ne laisse aucun survivant. Une des richesses du français, ce sont ses nuances ; or, ici, c'est non d'une nuance qu'il s'agit, mais de mots dans leur acception principale.

- Les néologismes (... éphémères ?) affluent. Au journal télévisé de France 3 Normandie, « le [un bateau] a escalé au Havre ». – Dans des biographies d'acteurs, le terme *voxographie* employé à propos des doublages effectués par les comédiens. – Dans une revue normande, la *floribondité* exprime « la capacité d'une plante à fournir des fleurs régulièrement, en abondance ». – La traite négrière est le sujet d'un livre récent d'Alain Anselin, *le Refus de l'esclavage*, aux éditions Duboiris ; une conférence a eu lieu sous le même titre le 8 octobre à Nantes. – Et puis une invention : la *rondibelle* ; c'est un distique en alexandrins dont le premier vers s'achève sur un prénom féminin et le second sur une recette de cuisine, les deux vers rimant correctement, par exemple *Mariette avec paupiette*, ou *Lolita avec polenta*. Rien pour les messieurs, pas l'ombre d'un « rondibeau » (dommage : *Nicolas* rime si bien avec *cervelas*...). – Entendu à la radio un intervenant employer *infortuné* au sens de « pas très riche », généralement inusité. – Dans la traduction des *Histoires policières* de Charles Dickens (Calmann-Lévy, 2002) : « Un vent humide étouffe et détise (*sic*) le feu du marchand de pâtés lorsque celui-ci ouvre la porte de son maigre fourneau. » *Détiser* contraire d'*attiser*, soit, mais inconnu de nos insuffisants lexiques !

- Quatre rédacteurs ont signé cet article d'un quotidien parisien : « Le virus est-il moins virulent que ce que (*sic*) l'on redoutait ? ». Il ne s'en est pas trouvé un sur les quatre pour rappeler à ses trois confrères l'élégante forme classique, en voie de disparition : « moins virulent *qu'on ne le* redoutait ». Ainsi le bas jargon prend le pas sur le beau langage.

- D'un article paru dans un grand quotidien régional et intitulé « La paille et la poutre » : « Erik Orsenna était invité à inaugurer le chantier du *Saint-Michel II*, le dernier bateau de Jules Verne. [...] L'académicien a été surpris : “Je croyais inaugurer un bateau, mais, en fait de navire, il y avait une



poutre.” S’il ne prend pas celle qu’on appelle d’escampette mais joue son rôle de parrain, cette poutre ne sera pas un feu de paille. [...] » Le rédacteur, trompé par une vulgaire paronymie, croit donc qu’il existe une... poutre (*sic*) d’escampette ! Et personne, à la rédaction, ne lui a soufflé qu’il confondait avec *poudre* ? Ou bien a-t-il dissimulé là une astuce bien à lui ? Révétons-lui, en tout cas, deux choses. D’abord que le chantier n’était pas celui du *Saint-Michel II*, mais, évidemment, d’une réplique de ce bateau ; il s’en doutait, n’est-ce pas ? Ensuite que ledit bateau ne fut pas le dernier que posséda Jules Verne ; il y eut un *Saint-Michel III*, sur lequel il fit moult croisières.

- Comment une nuance grammaticale peut être liée à un accord, l’exemple en est fourni par Olivier Houdart et Sylvie Prioul dans *La grammaire, c’est pas de la tarte*, dont le *Canard enchaîné* donnait un aperçu en son numéro du 6 mai : « La proposition “Ces fruits, en avez-vous mangé ?” peut aussi s’écrire avec un *s* à la fin du participe. Dans ce cas, le *en* ne désigne plus la “matière fruit” mais la “quantité” de fruits “éventuellement avalés”. »

- Le *Grand Dictionnaire Difficultés et pièges du français* (Larousse, 2004) est un beau travail. Un usager attentif et érudit nous y signale pourtant une erreur, mais non langagière, au mot *Melba*, donné comme étant le nom « d’une célèbre cantatrice autrichienne (*sic*) du XIX^e siècle, Nelly Melba ». Or, Helen Porter Mitchell, dite lady Nellie Melba [référence à Melbourne, où elle donna son premier concert], (1861-1931), n’était point autrichienne mais australienne. À Londres, le chef cuisinier du Savoy, où elle résidait souvent, Auguste Escoffier (1846-1935), créa un dessert en son honneur et le baptisa « pêche Melba ». Merci à notre correspondant. Notons que le *Quid* mentionne correctement la nationalité de la cantatrice... et que mon *Petit Larousse* 2001 donne la recette de la pêche Melba !

P.-V. B.



Un poète du Vietnam chante notre langue :

Petite ballade au beau français

Un poète vietnamien, poussé par le vent du siècle sur les côtes de la Bretagne, nous offre cette ballade, dont, en particulier, la dernière strophe – selon l’usage, un envoi – s’adresse à notre langue française qu’il nous fait l’honneur et l’amitié d’aimer, peut-être plus que nous-mêmes. *Cam Ong* *, monsieur Đông Phong !

Sur son blogue (<http://terrelointaine.over-blog.fr/>), qui mêle la poésie française et la vietnamienne et que nous vous suggérons de visiter, voici comment le poète se présente lui-même :

« L’étranger, que le vent d’Est a porté sous le ciel d’Occident, a la chance de vivre sur le rivage de l’Océan Atlantique. De temps en temps, il écrit un petit poème qu’il demande à la mer de ramener à son pays natal. Par reconnaissance, il signe **Dông Phong**, c’est-à-dire *Vent d’Est*. »

*Je ne suis venu que pour vous,
La plus belle langue du monde,
Ayant quitté tout de chez nous
Malgré une puissante fronde
Qui bien violemment me gronde,
Mais je suis très têtu, je crois,
Car en vous seul ma foi se fonde,
Oui, rien que pour vous, beau français.*

*Maintenant les media fous
Vous trainent dans la fange immonde
Sans vous considérer du tout,
Je sens ma colère qui monte
Contre ces gens et leur faconde
Qui vous massacrent mille fois,
Ainsi à haute voix je grogne,
Oui, rien que pour vous, beau français.*

*Chez vous il y a des bijoux,
Cachés dans l’histoire profonde
Qu’on ne peut louer qu’à genoux,
Ces libertés qu’envie le monde
Quand de partout elles s’effondrent
Enterrant les principaux droits,
Alors je vous écris sans honte,
Oui, rien que pour vous, beau français.*

*Ô belle langue moribonde
Qui m’avez offert tant d’émois,
Mes pauvres rimes se morfondent,
Oui, rien que pour vous, beau français.*

DÔNG PHONG
4 septembre 2009



(*) « Merci », en vietnamien.

Cru 2009

Prix de la Carpette anglaise

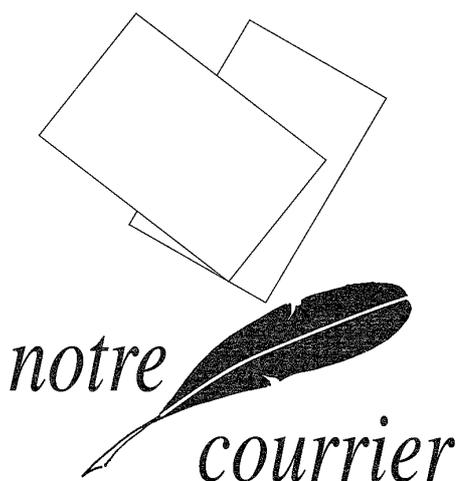
AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN, par huit voix contre deux, le prix de la Carpette anglaise 2009 a été décerné à **M. Richard Descoings**, directeur de l’Institut d’études politiques de Paris, pour imposer des enseignements uniquement en langue anglaise dans certaines filières, et pour correspondre en anglais avec le lycée français de Madrid.

Par ailleurs, deux voix ont été attribuées à Philippe Varin, président du directoire de Peugeot-Citroën, pour promouvoir l’anglais dans le nom de produits de la marque Citroën, la documentation technique et la communication professionnelle.

À titre étranger, la Carpette anglaise a été décernée au premier tour de scrutin, par six voix contre quatre, à **M. Jean-Louis Borloo**, ministre d’État, ministre de l’Énergie, de Développement durable et de la Mer, pour avoir signé le traité de l’IRENA (*International Renewable Energy Agency*) dont la seule langue de travail est l’anglais, en invoquant l’urgence, alors que cinq pays importants ne l’ont toujours pas signé.

Anne Cublier, Hervé Bourges, Claude Duneton, Alain Gourdon, Yves Frémion et Dominique Noguez sont membres de cette académie, présidée par Philippe de Saint Robert et composée de représentants du monde associatif et littéraire.





Moque réunionnaise

L'article sur le « mug » et la moque m'a intéressée. Les Réunionnais appellent encore moque, au moins en créole, la tasse ou le récipient où ils boivent. Ainsi dans ce témoignage d'un ancien ouvrier agricole de la sucrerie de Beaufonds, que j'ai recueilli et traduit en français dans mon livre La Sucrerie de Beaufonds, (L'Harmattan, 1999) :

« Dans les premiers temps où j'ai travaillé à Beaufonds, je portais de l'eau à ceux qui travaillaient au mois. Je gagnais trente-six francs par semaine. Je transportais l'eau dans un fer blanc de pétrole ; il y avait aussi une petite moque de lait concentré bien nettoyée. Cette eau était destinée à ceux qui vivaient dans les *calbanons* et qui étaient payés au mois. Ça se passait ainsi : ceux qui travaillaient au mois étaient assis sur un rang, leur nourriture était servie dans des feuilles de bananier, et moi je faisais l'aller et retour entre le *calbanon* et Beaufonds, qui est bien plus bas. Je portais le fer blanc d'eau sur la tête, et quand j'arrivais aux *calbanons*, je m'asseyais et j'attendais qu'on m'appelle. Alors il y en avait un qui disait : "René, amène-moi une moque d'eau !" Je lui demandais : "Une ou deux ?" Il précisait : "Une seule." Les uns et les autres m'appelaient comme cela pour avoir de l'eau. »

Je suis contente de voir la Réunion venir ainsi apporter son concours à la défense de la langue française.

Sonia Chane-Kune
internet

Le français sous le scalpel

C'est en 1545 qu'Ambroise Paré, que l'on considère aujourd'hui comme le père de la chirurgie moderne, publie son premier ouvrage scientifique : De traiter les playes faites par les hacquebutes et aultres

bastons à feu. Une publication qui fait sensation, mais aussi scandale, non pas tant par les innovations médicales qu'elle annonce, mais parce qu'elle est rédigée... en français. Le latin est alors la langue incontournable de tout savant qui se respecte, et ces messieurs de la Faculté, outrés de l'inconvenance de ce petit barbier, feront tout pour empêcher la parution de l'ouvrage. Il sortira quand même, avec l'appui du roi et de gens comme Ronsard, qui salue le courage du jeune chirurgien aux armées.

Dans son avant-propos, l'auteur a d'ailleurs déjà répondu à ses détracteurs, avec cet humour caustique qui lui vaudra tant d'ennemis : « Je n'ay voulu escrire en aultre langaige que le vulgaire de nostre nation, ne voulant estre de ces curieux qui veulent cabaliser les arts et les serrer sous les loix de quelque langue particulière. »



Des propos toujours d'actualité, tant sont nombreux autour de nous ces « curieux » qui, pour faire branchés, « cabalisent » dans une autre langue que « le vulgaire de notre nation ». L'anglais, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Ambroise Paré, comme Molière un siècle plus tard, a bien mérité de notre langue. Mais l'un comme l'autre avait sur nous un avantage décisif : ils bénéficiaient de la faveur du roi. Tandis qu'aujourd'hui, notre prince s'entoure de conseillers qui cabalisent à qui mieux mieux...

Yves Murie
50 Le Val Saint-Père

Précision à « Pas le droit d'auteur » (n° 48)

C'est avec grand plaisir, comme d'habitude, que j'ai dévoré le dernier numéro de Lettre(s), sitôt arrivé.

La question de la féminisation à outrance de certains noms m'ayant laissée « merplexe » (vous me permettez cette féminisation au nom de la « marité »), cela m'avait conduite à m'intéresser particulièrement aux noms en -eur, et je m'étais amusée à en dresser la liste (incomplète, bien sûr, mais significative).

Une constatation : selon que le mot a deux ou trois syllabes, le féminin diffère. Les noms à deux syllabes (qu'ils soient substantifs ou adjectifs) font, à quelques exceptions près, leur féminin en -euse. Exemples : Chanteur, danseur, joueur, jongleur, lutteur, marcheur, menteur, parieur, parleur, payeur, piller, piqueur, voleur, etc. Rares sont les noms à deux syllabes qui, comme acteur, donnent actrice.

En revanche, à partir de trois syllabes (ou plus), on passe, en général, à -trice. Outre directeur, que vous donnez, on trouve : coordinateur ou coordonnateur, éducateur, électeur, évocateur, modérateur, moniteur, etc. Plus rares sont les noms qui gardent le féminin en -euse (profiteur), voire en -esse (enchanteur). Quelques noms, dont auteur, n'ont pas trouvé leurs marques. Est-ce grave... Docteur ?

Claudine Rulleau-Balta
75 Paris

Tout dire en français

Je viens de terminer la lecture du numéro 48 de Lettre(s). Merci de cette revue si amoureuse de la langue française et du mot exact, tant dans son esprit que dans sa lettre.

La « beauté » mondaine du « quand ça sonne anglais » est vraiment regrettable. Je suis certain qu'il ne manque pas une seule racine, une seule histoire des mots qui nous permettent de tout dire en français.

Merci de votre défense et illustration de notre langue. Et pour cet article si sensible sur Francis Ponge.

Gaston Bellemare
Trois-Rivières (Québec)



À quoi sert l'orthographe ?

C'est sans doute la question que se sont posés les « réformateurs-simplificateurs » de l'orthographe il y a quelques années. Pour y répondre, je me propose de conter la mésaventure qui m'est arrivée la semaine dernière.





J'ai reçu à mon adresse internet trois messages « de la part d'Orange » qui m'avertissaient sérieusement qu'un dysfonctionnement dans le système avait eu pour résultat des prélèvements abusifs sur mon compte bancaire, et qu'il me fallait d'urgence prendre contact avec le service indiqué par un lien, en précisant mes coordonnées bancaires, ceci afin de rectifier une erreur qui risquait d'entraîner la suspension des services d'Orange.

Les messages étaient rédigés dans un français abominable avec une faute d'orthographe ou de grammaire pratiquement à chaque mot, des majuscules intempestives, un ton menaçant, bref de quoi faire douter immédiatement de la véracité de ces communications. Intriguée, j'ai vérifié mes relevés bancaires pour m'apercevoir qu'il n'y avait eu aucun « prélèvement abusif » dans les deux derniers mois. J'ai alors appelé Orange pour demander des éclaircissements : on m'a répondu qu'il s'agissait d'une escroquerie organisée afin d'obtenir les informations bancaires de clients ; on m'a conseillé de transférer les trois messages à Orange et de prévenir ceux de mes amis qui sont abonnés au même serveur, ce que j'ai fait immédiatement.

Je pense honnêtement que si la correspondance avait été rédigée dans un français correct et sans fautes d'orthographe, je n'aurais pas hésité un seul instant à faire confiance au service auquel j'aurais communiqué les données réclamées, d'où la réponse à ma question :

L'orthographe peut sauver d'une escroquerie.

Mifa Martin
75 Paris



Aux Pays-Bas, en allemand ou en français ?

L'an dernier, nous étions aux Pays-Bas. Pour marquer notre 40^e anniversaire de mariage, nous avons voulu nous faire photographier sur une digue. Je me suis adressé en allemand (je ne parle pas le néerlandais) à un homme qui se trouvait là. Nous avons

baragouiné, lui et moi, et avons réussi à obtenir quelques photos. Puis il m'a demandé des renseignements sur mon vélo (à assistance électrique). Au moment de remonter sur le vélo, j'ai laissé échapper un « Au revoir ! » en français (l'habitude !). Le monsieur m'a alors répondu : « Ah ! Vous êtes français, il fallait le dire ! », dans un français impeccable !

René
Internet



Les Français devraient être fiers d'être parmi les derniers sur le chemin de la servitude linguistique volontaire (asservissement à l'anglo-américain) !

Après la parution récente de *Linguistic Imperialism Continued*, ouvrage rédigé par un ancien du British Council, le professeur Robert Phillipson (de l'Université de Copenhague), et publié chez Routledge à Londres, il serait temps de se poser les vraies questions sur l'anglais et d'ouvrir les yeux. Certains veulent donner des complexes d'infériorité aux Français par rapport à leur connaissance de l'anglais. L'anglais, c'est le virus A-H1 N1 linguistique, particulièrement contagieux et extrêmement profitable, pour ceux qui poussent à sa propagation : voir le « cadeau » de Gordon Brown au monde.

Il existe une ignorance infiniment plus grave que la mauvaise connaissance d'une langue, avant tout nationale et certainement pas universelle. Le qualificatif d'« universelle » ne convient vraiment pas à une langue pour laquelle des parents coréens en viennent à faire inciser le frein de la langue de leurs enfants, afin qu'ils puissent la prononcer plus facilement (Los Angeles Times, 31 mars 2002). Un professeur coréen, Jun-Kyu Park, utilise même le terme de « linguistic surgery » (chirurgie linguistique) !

Et alors que les élèves anglais sont les derniers d'Europe à savoir lire dans leur

langue, et alors que la dyslexie frappe bien plus l'Angleterre (le pays où elle a été décrite pour la première fois, en 1896, par le Dr Pingle Morgan, dans le *British Medical Journal*) que la France et alors qu'elle est pratiquement inconnue en Italie. L'apprentissage et l'enseignement de l'anglais ne représentent aucun supplément d'effort pour le budget des pays anglophones.

Dans les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, des moyens humains, financiers et un temps considérables sont ainsi disponibles pour d'autres matières. Pour les deux principales puissances anglophones, l'anglais représente non seulement une économie très appréciable en temps de crise économique, mais une source de profits énormes et surtout un outil stratégique efficace, un atout majeur, pour tirer les ficelles de l'économie et de la politique à l'échelle mondiale, pour imposer un modèle social inéquitable et une culture du profit comme but principal de la vie, pour placer les autres pays dans un état de dépendance. Pour tous les autres pays du monde, c'est-à-dire 95 % de la population mondiale non anglophone, c'est précisément l'inverse.



À tous les niveaux de la société, quand des anglophones de naissance disposent de leur temps libre pour des activités profitables, productives, créatives ou intéressantes, partout dans le monde, après le travail, des gens de toutes situations sociales et professions, du chef d'entreprise à l'employé, en passant par le scientifique, le député, le cadre, l'artisan, sacrifient temps et argent et se privent de loisirs ou autres activités pour apprendre les irrégularités d'une langue comportant une multitude d'incohérences.

Quand aura-t-on le courage d'évaluer et de dénoncer ce gâchis ?

Denis Bloud
Petit-Lancry (Suisse)



(Suite de la page 24.)

deux, une des revendications « innovantes » était précisément d'unifier ce substantif avec l'adjectif *imbécile*, pourvu d'un seul (après en avoir eu deux, par conformité au latin, en ancien français). Le mot en cause figure huit fois avec son *l* unique ; y est adjointe cette explication : « s'est écrit longtemps, comme [n.d.l.r., *aussi*] imbécile, avec deux *l*. XIV^e s. Emprunté du latin *imbecillitas*. » En perdant un *l* autrefois, le mot *imbécile* anticipait donc sur la réforme que nos activistes du verbe ont obtenue de l'Académie pour le mot *imbécil(l)ité*, les deux mots étant désormais graphiquement infidèles au latin étymologique.

Pas la peine d'en faire une montagne, il n'y a rien là qui menace la qualité de la langue française. Les dictionnaristes, toutefois, ont continué, dans leur ensemble, d'adopter la graphie avec deux *l*, nonobstant l'innovation téméraire agréée sous la Coupole.

Parmi les revendications réformatrices figure, paraît-il, la suppression du trait d'union, des signes diacritiques et de la lettre *y*.

La régie du trait d'union est diverse et flottante. Il est difficile d'expliquer clairement pourquoi *procès-verbal* en prend un, et non *état civil*. Si cela est ancien et connu, gardons-nous d'y toucher, n'allons pas tout bousculer pour quelques cas embarrassants. Dans *Un point, c'est tout* (C.F.P.J., 1992), J.-P. Colignon considère le trait d'union comme un signe annexe de la ponctuation. De son emploi ou de son absence dépend parfois la manière dont il faut comprendre ou deviner ce qu'on lit. Un dessous-de-table n'est pas la même chose qu'un dessous de table. On conçoit mal un sous-marin sans son trait d'union. L'édition de 2010 du *Petit Robert*, qui vient de sortir, avec son flot d'anglicismes heureusement semi-francisés, prouve que le trait d'union n'est pas sur le déclin, qu'y avoir recours continue d'être souhaitable, et souvent obligatoire.

Les signes diacritiques sont peu nombreux en français. L'anglais, si sobre qu'il en soit, met l'accent aigu sur *auto-dafé* et nous l'emprunte pour écrire *café*, comme nous empruntons le tilde à l'espagnol pour *señor* et *cañon*. Il est

facile de critiquer le choix des accents, qui s'efforce de suivre la prononciation, car elle varie d'une province à l'autre.

En particulier, on a beau jeu de dénoncer des cas où l'accent circonflexe est inutile (*août, benoît*), contradictoire (*arête* [de poisson], *j'arrête* [de parler]) ou franchement contraire à la diction courante, sauf régionalisme (*coût, coûteux*, vocables proposés avec ou sans accent pour les documents administratifs, *J. off.*, 6 déc. 1990). Cela vaut-il qu'on supprime la totalité des signes ? Cet accent, discuté ailleurs, est

JE PASSE une heure merveilleuse. Le sourd grondement de la mer finit par constituer les pulsations de mon esprit. La nuit vient, majestueuse... Des vaguelettes frisent sur le sable mouillé. Vous voyez, les potes, en pleine poésie qu'il est, votre San-Antonio. Avant qu'il soit revenu de sa stupeur, on lui aura cloqué le Goncourt et ce sera bien fait pour ses pieds. Après, bande de sans-cœur, vous direz qu'il n'avait qu'à écrire comme tout le monde, c'est-à-dire en style télégraphique. Voyez les Amerlocks, par exemple. Quand ils sont d'accord avec les Popofs, ils titrent simplement sur leurs baveux « K : O.K. ! » et tout le mode pige, même ceux qui ne connaissent rien à l'algèbre. On va vers une simplification extrême du langage. Bientôt, ceux qui emploieront des verbes auront besoin d'adjoindre une bande dessinée à leurs textes pour se faire comprendre, et les téméraires qui useront d'adjectifs seront mis à l'index.

SAN-ANTONIO
Du sirop pour les guêpes

nécessaire sur *mâle, grêle, île, rôle, brûle*, marquant une voyelle longue. Il différencie *tâche* et *tache* (veut-on revenir à *taache*, et à *isle*, formes qu'il a remplacées au XVI^e siècle ?).

Des aménagements se font au fil des ans sur la distribution des accents. Par exemple, *allègement, allégrement*, peuvent s'écrire aussi avec un accent grave au lieu d'un accent aigu, et il en va de même pour le deuxième *e* du mot *événement*. Car *ad libitum* existe ; le français appartient au domaine littéraire et non aux mathématiques ; une phrase

n'est pas une équation. Et, en littérature, la langue devient un art, non une science. Autre chose : ce ne sont pas des esprits rétrogrades, butés, fermés à tout changement, qui critiquent les suggestions de réforme. On peut être à la fois réservé et prudent en matière de réforme de l'orthographe française, et néanmoins être un chaud partisan de l'espéranto.

Quelques-uns en veulent beaucoup au tréma. Ils le jugent inutile. C'est évidemment une erreur. Le tréma est indispensable dans *aiguë, bisaiguë, ciguë*, qui sans lui se prononceraient « aigh », « bisaigh », « sigh ». L'enseignement traditionnel veut que le tréma sur le *e* muet terminal indique que la voyelle qui le précède (*u*) se prononce ; ainsi celui du verbe *s'amuir* afin que le *u* se dise détaché du *i* qui le suit, et non noyé en une demi-voyelle « -ui » comme dans « depuis ». Par exception, au nom de la famille de Vogüé, le tréma est placé sur le *u* parce que le *e* qui le suit, n'étant pas muet, est déjà surmonté d'un accent aigu. Les noms propres jouissent peut-être de privilèges, puisqu'une autre exception singularise le patronyme du célèbre ingénieur Fulgence Bienvenüe, où le tréma émigre sur le *u* sans modifier en rien la prononciation.

En dépit de son utilité démontrée, le tréma suscitera encore bien des discussions. On ne le met pas sur le *i* de la particule affirmative *oui* parce que, monosyllabique, elle forme à elle seule une semi-voyelle (ou semi-consonne, dite autrefois diphtongue). En revanche, on met un tréma sur le *i* final de l'adjectif *inouï* et celui de son féminin parce qu'en principe, et en versification, le mot se compose de trois syllabes : « i-nou-ï ». L'explication est plausible. Mais alors, pourquoi aucun tréma sur *ébloui*, qui lui aussi est trisyllabique, à la ville comme à la scène ? Faut-il supprimer des trémas, ou en remettre ?

S'il est un cas où il faudrait en ajouter un, c'est bien sur le verbe *arguer*. La question est ancienne, Martinon l'a traitée à fond (*Comment on prononce le français*, Larousse, 1913), mais tous les dictionnaires, y compris celui de l'Académie (t. I, 1992), se bornent à indiquer la prononciation de ce verbe comme celle des autres mots, c'est-à-dire par les signes conventionnels de leur alphabet phonétique, difficile à mémoriser. Cela

n'influence en rien la langue parlée sur les ondes ou dans la rue.

Arguer, verbe hideux, est en vogue on ne sait pourquoi, presque toujours là où *alléguer* siérait plus harmonieusement, sans problème de prononciation. Or, l'absence de tréma fait dire à trop de gens, même des gens cultivés : « j'arghe », alors qu'il faut dire : « j'arghue », comme s'il y avait un tréma sur le e : « j'arguè », la finale étant identique à celle de *ciguë*. C'est l'absence de ce tréma qui corrompt le parler, qui fait à tort rimer *il argue* avec « il nargue » ou... avec « subrécargue » ! Pourquoi les lexicographes ne mettent-ils pas ce tréma ? Il y a deux raisons. D'abord, dans *arguer*, la lettre *u* n'est pas, comme dans *ciguë*, une voyelle indépendante, mais une partie de la semi-voyelle *uer*, comme dans *attribuer*, *remuer*, *tuer* ; la double valeur phonique de la consonne *g* (*gh* guttural et *j* chuintant) contribue à mettre les citoyens dans l'erreur. La seconde raison est que la difficulté deviendrait insoluble dans la conjugaison, où l'on ne saurait où mettre le tréma. Selon nous, il suffirait d'imposer le tréma à l'infinitif, bien que la finale du mot ne soit pas muette, pour tirer les gens de leur erreur : *arguër*. Exception, certes, mais on en admet bien une pour Pierre Louÿs, outre celle, citée plus haut, pour Vogüé...

Gardons le tréma, il n'est pas très encombrant. Loin de gêner la lecture, il la facilite. Et si d'aventure on tient à le réformer, qu'on le mette sur la lettre concernée, et non sur la suivante.

La suppression de l'*y* aurait pour prétexte qu'il est superfétatoire. L'*ad libitum* propose un compromis pour le mot *payement* ou *paiement* (Larousse, Robert) ; mieux : Wailly, en 1832, enregistre aussi *paiment*, soit trois orthographes, et celle avec *y* en premier ! Quel profit y aura-t-il à le supprimer ? Remplacez l'*y* par un *i* dans la phrase qu'on vient de lire. Vous trouvez que c'est mieux ? Moi pas. La *szzygie*, dont la graphie est familière à quelques-uns, s'écrira sans doute « siziji », mais quel intérêt ? Et puis, qu'advient-il des noms propres ? L'Yser, le Yémen, Hollywood, et la bonne ville de Lyon ? Je crains qu'on n'ose pas altérer les noms de personnes ou d'œuvres. Pour Ruysdael (ou Ruisdael) c'est déjà fait, *ad libitum* ; mais pour Pythagore, Phryné,

saint Jean Chrysostome, et, plus près de nous, Ney, les *Nymphéas* de Monet, Byron, et Lyautey, qui veut deux *y*, et Johnny Hallyday, qui en veut trois ? L'écolier sera perdu devant cette lettre qu'on aura négligé de lui enseigner.

Après la suppression de l'*y*, des signes et des doubles consonnes, le *sot-l'y-laisse* s'écrirait « solilese ». Qui le reconnaîtrait ?

L'*y* ne serait, selon des réformateurs, qu'une superfluité, un enjoliveur. Et quand bien même ? Pourquoi, sur vingt-six lettres d'un alphabet rébarbatif, serait-il interdit qu'il y en eût une d'ornementale ? Il a été question ici, dans un article précédent, d'un correcteur belge nommé Coërs ; il avait proscrit la graphie « clé », lui préférant la forme *clef*, parce qu'elle avait le don de suggérer l'image de l'objet lui-même, la lettre *f* ressemblant un peu à une *clef*. L'orthographe, nous en convenons, est un domaine austère et respectable ; si l'on y découvre un soupçon de fantaisie, que cela concoure à la faire aimer !

On peut avoir le même sentiment envers l'initiale *Œ* et *œ*. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans sa *Lettre* de mai 2009, en donnant des directives pour la prononciation de ce groupe graphique, rappelait que Jacques Cellard, dans *le Monde* du 8 octobre 1973, estimait que « la langue gagnerait en clarté si elle abandonnait ces graphies [...] plus nuisibles qu'utiles ». Pourtant, un peu de pittoresque n'est jamais de trop. Notez que l'*ad libitum* a déjà commencé à jouer : *phœnix* et *phénix* ont été mis en compétition. Il joue de même pour le groupe lié *Æ* majuscule et minuscule, *y* compris pour *et cetera*.

Le débat sur la réforme éventuellement « dirigée » de l'orthographe est d'importance modérée parce que l'orthographe n'est pas au premier rang des questions de langue. D'abord, on sait qu'il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des gens qui feront des fautes d'orthographe sans qu'il en résulte aucune incompréhension ; le célèbre « O. m'a tuer » n'a rien changé au fait-divers. Ensuite, la sémantique, la syntaxe, les problèmes de grammaire, sont des domaines plus fertiles en sujets de préoccupation.

Qu'une révolution comme celle qui a transfiguré l'imprimerie s'accompagne de réformes dans le maniement de la langue, rien d'étonnant à cela. Quand la nécessité les suscite, on ne peut qu'approuver. Mais la mode, l'ignorance, le mimétisme, en sont plus souvent les promoteurs ou les adjutants. Ainsi, il y a peu, on « enjoignait à Dupont de » ; à présent, partout, on « enjoint Dupont de ». Des verbes comme *débuter*, *démarrer* (depuis peu s'y ajoute *exploser*), sont employés comme transitifs ; cet emploi, d'abord dit « critiqué », est ou sera admis cent pour cent.

Protester ? On vous rappellera que *succéder*, cet intransitif absolu, fut transitif il y a des siècles et pouvait prendre alors un *s* au participe passé. De nos jours, l'usage seul a changé le genre du mot *alvéole* (devenu féminin), comme jadis le sens du mot *falot*. Et ce verbe *stigmatiser* qu'on met à toutes les sauces, et ces adjectifs employés à tout-va : *formidable*, *incontournable*, loin de leur valeur première ! Comme eût chanté Maurice Chevalier : « Et tout ça, ça fait / D' l'excellent français ». Certaines de ces trahisons ont en effet enrichi la langue, hors de tout manifeste d'école, de toute réforme planifiée.

Véhiculée par les médias, la méconnaissance des nuances dans les expressions (courir un risque, encourir une peine, une sanction : la confusion a gagné et perverti l'usage, on ne « court » plus rien, on « encourt » tout !) est un de ces sujets, qu'accroît le mépris ou l'insouciance du style correct, même chez des stylistes de talent.

D'un professeur ami, je reçois de temps à autre des lettres pleines d'intérêt. Elles s'ornent parfois de fautes vénielles que j'attribue à la hâte. Mais j'ai éprouvé une gêne attristée en lisant ceci dans sa dernière épître : « ...il semblerait qu'il existasse (*sic*) un lien avec... ». Le cher prof a fait un effort louable en voulant accorder à l'imparfait du subjonctif le verbe *exister* avec un verbe (*sembler*) au présent du conditionnel, ce qui, de règle chez Choderlos de Laclos, tend à devenir aujourd'hui assez rare, presque une préciosité ; mais encore fallait-il, ayant triomphé du mode et du temps, ne point se tromper de personne !

Réformes en suspens : audaces & scrupules

SANS DOUTE EST-ON FIXÉ sur le sexe des anges, car on n'en discute plus beaucoup. Mais certains prennent le relais sur un sujet plus matériel, la réforme de l'orthographe. Ils veulent la réformer à tout prix et en appellent à l'autorité savante, voire administrative, pour intégrer leur réforme dans l'usage, sinon dans la loi.

André Gide a écrit ceci, selon le *Petit Robert* : « Le français est une langue très difficile, pleine de menus traquenards. » Il s'exprimait en écrivain, sans cesse aux prises avec des embûches de plume. Les difficultés du français n'empêchent pas l'immigrant de parler parisien au bout de six mois. Mais parler est une chose, écrire en est une autre, et l'orthographe, c'est l'écriture.

Depuis l'origine du français, son orthographe, surtout sous l'influence de la prononciation, n'a cessé de se réformer. De ce verbe même, issu du substantif *forme*, a découlé le mot *fromage*, qui est une corruption de l'ancien français « fromage » (XII^e-XIII^e s.), demeuré présent dans *fourme*, ainsi que dans l'italien *formaggio*. Moins ancienne, faut-il rappeler la mue des finales *-oi* en *-ai*, avalisée en 1835, un peu moins de cent ans après la modification, par l'Académie, de six mille mots du dictionnaire ?

Plus près de nous encore, citons (nous l'avons fait déjà) le changement naturel, spontané, du groupe *eu*, qui, prononcé « e » de nos jours, s'est dit « u » jusqu'aux approches du siècle dernier – il en reste une survivance dans *il eut*, *nous eûmes*. Voltaire, en son épopée *la Henriade*, datée de 1728, fait rimer *l'Eure* avec « nature » (VIII, 65-66) et avec « structure » (IX, 125-126). Vers 1920, des vieillards continuaient de dire « Ugène » pour *Eugène*. L'ancienne expression « à l'heure l'heure » (comme on dit « au jour le jour ») s'est... réformée en *à lure lure*, avec des sens divers selon les régions.

Les variations graphiques n'ont pas manqué. Boileau et M^{me} de Sévigné écrivaient *chèvrefeul*, en un temps où le groupe « eul » se prononçait « euil » ; dans un précédent article, il a été fait mention de ce changement affectant

des noms propres comme *Choiseul*, ou d'autres auxquels on a ajouté un *i*, quand l'alphabétisation généralisée fit accorder l'écrit à la prononciation.

Disparaîtraient dans la réforme les lettres jugées inutiles. Le ménage a déjà été fait en partie : « rythme » est devenu *rythme*, « phthisie » *phthisie*, « diphthongue » *diphthongue*. En 1913 déjà, Martinon s'étonnait qu'on laissât un *h* à *psychologie* alors qu'on l'avait ôté à *métempsychose*. La perfection exigerait-elle de supprimer tous les *ch* non chuintants et tous les *ph* spirants qu'il faudrait convertir en *k* et en *f* ? Cela existe déjà dans d'autres langues. L'esthétique du français risquerait toutefois d'en souffrir. La connaissance et le respect de l'orthographe en seraient-ils accrus ? On en peut douter. De toute façon, les noms historiques comme Psychodore, le Sphinx, Sisyphé (Cizif ?) et la Phrygie menacent de rester longtemps dans la résistance.



Le plus fort est que nous avons vu les réformateurs de l'orthographe réaliser la réforme contraire dans le courant du siècle dernier ; loin d'expulser des lettres inutiles, ils en ont ajouté aux noms propres. Vous voulez des exemples ? En voici trois. On avait toujours écrit « Pnom-Penh », comme ça se prononce ; maintenant on écrit *Phnom-Penh*, avec un superbe *Ph* en initiale, qui fait dire « fnom » aux béotiens. Et voici les deux autres : les deux *n* de *Péloponnèse* et les deux *p* de *Mississippi* sont en français d'introduction récente, obséquieux alignement sur une graphie allogène. Comme simplification...

C'est pourtant un objectif proclamé des réformateurs : supprimer les doubles consonnes. Dès l'essai, la complexité inexorable de la question

ralentit le zèle des plus convaincus, qui sentent le danger de faire pis que mieux. Donc, l'imprudence de se lancer bille en tête dans l'aventure.

Interrogés à l'improviste, nombre de gens feront des fautes en écrivant des mots tels que *dessiccation* et *chlorophylle*. Ils auront failli sur une lettre double. Qu'importe ? Ces termes ne leur servent à rien, ils n'ont jamais besoin de les écrire. Ceux qui les utilisent, qui n'ont pas le droit de se tromper, les écrivent correctement parce qu'ils en connaissent l'orthographe. Si, par exception, quelqu'un qui l'ignore doit écrire un de ces mots, qu'il ouvre le dictionnaire.

La situation est enchevêtrée, ce qui dissuade les plus déterminés. Si vous ôtez un *l* à *ballade* (poème), vous obtenez *balade* (promenade), corrompant nettement le sens ; *idem* si vous mutilez *datte* (fruit), cela vous fait obtenir la *date* du calendrier ; et si vous enlevez un *s* à *poisson*, votre réforme en est tout intoxiquée. On ne peut pas priver le mot *fille* ou le mot *bille* d'un de ses *l*. On court un risque à supprimer un *s* à *visser* et plus encore à *baïsser*, le recours éventuel à la lettre *z* se limitant à déplacer le problème – le faux problème. Et l'on tombe sur des cas curieux, comme celui du mot *ratte*, qui désigne une variété de pomme de terre : on l'a nommée ainsi parce qu'elle a la forme de la *rate*, organe du corps humain, mais *rate* est aussi la femelle du rat, et ne prend qu'un *t*, alors que *chatte* en prend deux. Rectifier cela laisserait la situation tout aussi embrouillée.

Lors d'une offensive précédente, les réformistes recrutèrent un peloton d'Habits verts qui, après quelques jolis coups, signèrent séparément la paix des braves. Le décompte de leurs exploits n'est pas nul : il en subsiste, au tome 2 du *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition (A. Fayard-Impr. nat., 2000), page 359, un article de dix-sept lignes sous cette entrée : « Imbécillité », avec un seul *l*. Alors que, jusque-là, tous les lexiques en mettaient

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 22.)